

Malgré nos efforts, ce document pourrait comporter des obstacles à l'accessibilité. Si vous éprouvez des difficultés à le lire, n'hésitez pas à communiquer avec nous par téléphone, au 418 528-0422 ou, sans frais, au 1 888 353-2846 ; ou par courriel, à l'adresse info@electionsquebec.qc.ca.



RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2023-2024





RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2023-2024



Commission de la représentation
électorale du Québec



Élections Québec contribue à la préservation de
l'environnement en imprimant ce document sur du papier
contenant 50 % de fibres recyclées.



NOTE

Pour faciliter la lecture, les pages blanches
contenues dans le document imprimé ont
été retirées de la version PDF, et ce, sans que
la pagination soit modifiée. La pagination est
donc conforme à celle de la version papier.

Il est possible d'obtenir une copie de ce document sur notre site Web à electionsquebec.qc.ca.

© Directeur général des élections du Québec et Commission de la représentation électorale du Québec, 2024

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-98599-0 (version imprimée)

ISSN 1708-542X (version imprimée)

ISBN 978-2-550-98600-3 (version PDF)

ISSN 1708-5438 (version PDF)

Table des matières

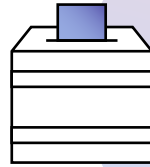
Faits saillants 2023-2024	3
Message du directeur général des élections et président de la Commission de la représentation électorale	7
Déclaration sur la fiabilité des données	9
Rapport de validation du Bureau de l'audit interne	10
1 MISSIONS, VISIONS ET VALEURS	11
1.1 Élections Québec	12
1.2 Commission de la représentation électorale	13
2 CONTEXTE	15
2.1 Pour une nouvelle vision de la <i>Loi électorale</i>	16
2.2 Projet pilote de vote par Internet	16
2.3 Révision de la carte électorale provinciale	17
2.4 Améliorer le processus électoral municipal	18
2.5 Ouverture du carrefour de la démocratie	18
2.6 Programme d'études <i>Culture et citoyenneté québécoise</i>	19
2.7 Introduction des technologies dans les processus de vote	20
3 ÉVÉNEMENTS ÉLECTORAUX	21
3.1 Élections provinciales	22
3.1.1 Élection partielle provinciale	22
3.2 Élections et référendums municipaux	22
3.3 Élections scolaires	23
4 PARTICIPATION CITOYENNE ET COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE	25
4.1 Table citoyenne	26
4.2 Comité sur l'accessibilité universelle	26
4.3 Rencontre avec les partis politiques autorisés	27
4.4 Coopération électorale sur la scène canadienne et internationale	27
4.4.1 Activités de collaboration et de mise en commun d'expertise	28
4.4.2 Activités de coopération internationale	29
5 PLANS STRATÉGIQUES : RÉSULTATS 2023-2024	31
5.1 Résultats 2023-2024 d'Élections Québec	32
5.1.1 Orientation 1 – Exercer notre leadership pour accroître la participation électorale et favoriser la culture démocratique	35
5.1.2 Orientation 2 – Agir pour améliorer le processus électoral au bénéfice des électrices, des électeurs et de tous les acteurs	42
5.1.3 Orientation 3 – Miser sur un environnement de travail dynamique et engageant	46
5.2 Résultats 2023-2024 de la Commission de la représentation électorale	48
5.2.1 Orientation 1 – Assurer une représentation juste et équitable des électrices et des électeurs	49

6	DÉCLARATION COMMUNE DE SERVICES AUX CITOYENS	57
	6.1 Résultats 2023-2024	58
	6.1.1 Engagements généraux	58
	6.1.2 Engagements spécifiques	61
	6.1.3 Traitement des plaintes de service	62
7	GESTION DES RESSOURCES	63
	7.1 Ressources humaines	64
	7.1.1 Personnel en poste au 31 mars 2024	64
	7.1.2 Taux de départ volontaire du personnel régulier	65
	7.1.3 Recrutement et accès à l'égalité en emploi	66
	7.2 Ressources budgétaires et financières	69
	7.2.1 Résumé des dépenses pour l'exercice financier 2023-2024	70
	7.2.2 Dépenses et investissements	71
	7.3 Ressources informationnelles	78
	7.3.1 Exploitation et infrastructures technologiques	78
	7.3.2 Développement et évolution des systèmes d'information	78
	7.3.3 Stratégie et transformation numérique	79
	7.3.4 État d'avancement des principaux projets	79
	7.3.5 Coûts liés aux ressources informationnelles	80
8	APPLICATION DES LOIS ET DES POLITIQUES	81
	8.1 Lois électorales	82
	8.1.1 Qualité de la liste électorale permanente	82
	8.1.2 Activités de formation	83
	8.1.3 Traitement des plaintes, enquêtes et poursuites	84
	8.2 Protection des renseignements personnels et accès à l'information	97
	8.2.1 Protection des renseignements personnels	97
	8.2.2 Accès à l'information	97
	8.2.3 Demandes d'accès aux listes électorales	100
	8.3 Divulgence des actes répréhensibles	101
	8.4 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue	102
	8.5 Plan d'action de développement durable 2022-2026	103
	ANNEXES	107
	Annexe 1 Structure organisationnelle	109
	Annexe 2 Organigramme d'Élections Québec	112

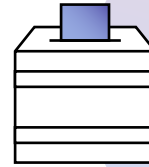
FAITS SAILLANTS

2023 2024

ORGANISATION ET TENUE D'ÉLECTIONS

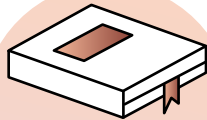


1
élection partielle provinciale

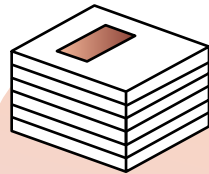


340
élections partielles municipales

CONSULTATIONS LIÉES AU PROJET POUR UNE NOUVELLE VISION DE LA LOI ÉLECTORALE



1
document de consultation déposé



39
mémoires reçus



5 248
réponses reçues au questionnaire en ligne

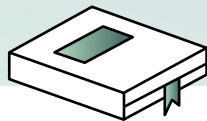
COMMISSION PARLEMENTAIRE



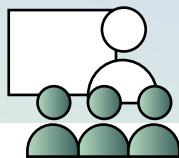
1
passage du directeur général des élections et président de la Commission de la représentation électorale

13, 14 et 15 février 2024
Étude du rapport préliminaire de la Commission de la représentation électorale

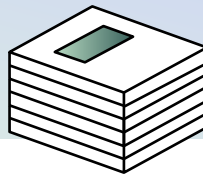
RÉVISION DE LA CARTE ÉLECTORALE DU QUÉBEC



1
rapport publié



16
audiences publiques tenues



151
documents et mémoires reçus

ENQUÊTES ET POURSUITES



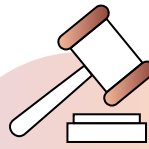
113

nouveaux dossiers
d'enquêtes



90

poursuites
engagées



151

chefs
d'accusation

TABLE CITOYENNE

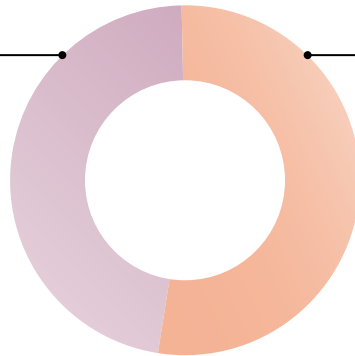


2

rencontres

83 394 \$

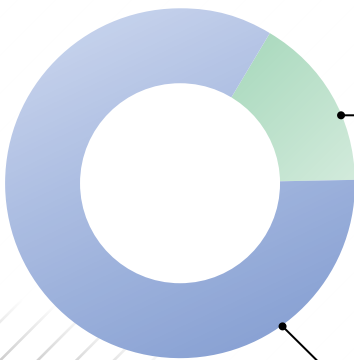
Montant demandé
aux partis politiques
et aux candidats
indépendants
autorisés
pour rembourser
des contributions
non conformes



95 350 \$

Montant
des amendes
perçues par le
directeur général
des élections ou
accordées par
la Cour

FINANCEMENT DES ENTITÉS POLITIQUES



2 428 341 \$

Montant
des contributions
provinciales traitées
par Élections Québec

13 005 605 \$

Financement public
versé aux entités
politiques provinciales

545

entités autorisées
aux trois paliers
électoraux



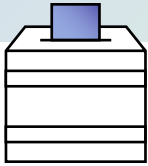
108

nouvelles autorisations
au Registre des entités
politiques autorisées
du Québec

ÉDUCATION À LA DÉMOCRATIE



Électeurs
en herbe

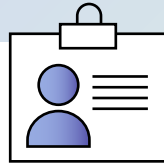


962

enfants ayant voté dans
les petits bureaux de vote
lors de l'élection partielle
dans la circonscription
de Jean-Talon

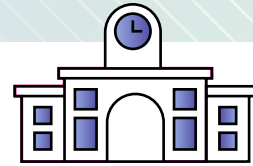


VOX POPULI
ta démocratie à l'école



3 972

jeunes membres
de conseils d'élèves
participant au programme
Vox populi : ta démocratie
à l'école



297

écoles et organismes
inscrits au programme
Vox populi : ta démocratie
à l'école

À L'ÉCOUTE DES CITOYENNES ET DES CITOYENS



7 587

appels traités
au centre de
renseignements



2 131

courriels traités
au centre de
renseignements



390

sessions
de clavardage
tenues en direct



4 087

messages traités
sur les médias
sociaux

COMITÉ POUR L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE



1

rencontre



« Puisque la vitalité de la démocratie nous tient à cœur, les citoyennes et les citoyens occupent une place centrale dans nos activités et dans nos projets. »

- Jean-François Blanchet

Message du directeur général des élections et président de la Commission de la représentation électorale

C'est avec grand plaisir que je présente le *Rapport annuel de gestion 2023-2024* d'Élections Québec et de la Commission de la représentation électorale. Ce document fait état de nos réalisations ainsi que des progrès que nous avons accomplis, au cours de cet exercice, pour offrir des services électoraux de qualité et pour assurer une représentation juste et équitable des électrices et des électeurs.

À la suite des élections générales provinciales de l'automne 2022, l'exercice 2023-2024 marquait une transition. Il sonnait la fin de la planification stratégique 2019-2024 et il ouvrait la voie au prochain cycle stratégique, qui nous permettra de nous adapter à un contexte en évolution. Cela dit, de grands chantiers nous ont mobilisés, mes équipes et moi, en 2023-2024.

Puisque la vitalité de la démocratie nous tient à cœur, les citoyennes et les citoyens occupent une place centrale dans nos activités et dans nos projets. Avec un grand enthousiasme, nous avons ouvert le carrefour de la Démocratie, un espace d'éducation, de diffusion et de rencontre avec les citoyens, situé dans nos bureaux et doté d'une exposition permanente sur l'histoire du vote au Québec. Nous avons également invité les membres de la société civile à prendre part à notre réflexion visant à moderniser la *Loi électorale* dans le cadre d'une grande consultation que nous avons menée à la suite du dépôt de notre document *Pour une nouvelle vision de la Loi électorale*, en octobre 2023. Cette consultation nous a permis de rencontrer des citoyens, des partis politiques, des parlementaires, d'ex-parlementaires, des spécialistes du domaine électoral et plusieurs autres groupes ayant démontré un intérêt pour ce projet. En rassemblant tous ces acteurs de notre société, Élections Québec souhaite d'abord favoriser et entretenir le dialogue sur la démocratie et sur ses enjeux au sein de notre société, mais elle souhaite aussi participer pleinement à l'amélioration des processus électoraux.

Nous avons également mené plusieurs étapes importantes du projet pilote de vote par Internet, qui visait à faire l'essai de cette modalité de vote lors des élections générales municipales de 2025. Nous avons malheureusement dû annuler ce projet, en l'absence de solution de vote fiable, sécuritaire et accessible respectant nos standards. Je souhaite néanmoins remercier l'ensemble des municipalités ayant signifié leur intérêt ainsi que les membres du personnel qui y ont consacré temps et efforts. J'ai la certitude que les leçons tirées de cette expérience nous serviront.

J'aimerais, en terminant, souligner le travail que nous avons accompli dans le cadre du processus de délimitation de la carte électorale provinciale. Ce processus neutre et impartial est important pour que la représentation des électrices et des électeurs demeure équitable. À la suite du dépôt d'une proposition de délimitation, des audiences publiques ont eu lieu dans plusieurs régions du Québec. Les commissaires de la Commission de la représentation électorale et moi sommes d'avis que l'indépendance de ce processus est essentielle à sa bonne conduite.

Je remercie l'ensemble des membres du personnel d'Élections Québec pour la détermination dont ils ont fait preuve au cours de cet exercice. La qualité de notre administration électorale ne serait pas la même sans leur travail. Je suis privilégié de pouvoir compter sur cette équipe qui se dévoue pour la démocratie québécoise.

Jean-François Blanchet

Jean-François Blanchet

Québec, le 30 septembre 2024

Déclaration sur la fiabilité des données

À titre de directeur général des élections et de président de la Commission de la représentation électorale, j'assume la responsabilité des renseignements et des résultats qui se trouvent dans le présent rapport annuel de gestion. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et sur la fiabilité de l'information.

Au cours de l'exercice financier 2023-2024, nous avons assuré un suivi régulier et rigoureux des objectifs établis dans les plans stratégiques 2019-2024 d'Élections Québec et de la Commission de la représentation électorale ainsi que de ceux qui se trouvent dans notre *Déclaration commune de services aux citoyens*. Les membres du comité de direction de notre institution ainsi que les membres de la Commission ont approuvé et validé les résultats liés à leur domaine d'activité qui sont publiés dans ce rapport.

Le Bureau de l'audit interne a évalué le caractère plausible de l'information présentée dans ce rapport annuel de gestion pour les deux institutions ainsi que sa cohérence au regard des sections portant sur les événements électoraux, sur les plans stratégiques 2019-2024, sur la *Déclaration commune de services aux citoyens*, sur la gestion des ressources humaines, informationnelles, budgétaires et financières ainsi que sur l'application des lois et des politiques. Le Bureau de l'audit interne a produit un rapport de validation à ce sujet.

J'atteste donc que les données présentées dans ce rapport sont fiables, à ma connaissance, et qu'elles correspondent à la situation des deux institutions au 31 mars 2024.

Le directeur général des élections
et président de la Commission de la représentation électorale,



Jean-François Blanchet

Québec, le 30 septembre 2024

Rapport de validation du Bureau de l'audit interne

Monsieur le directeur général des élections
et président de la Commission de la représentation électorale,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'examen des résultats obtenus et des explications données au regard des événements électoraux, des plans stratégiques 2019-2024, de la *Déclaration commune de services aux citoyens*, de la gestion des ressources humaines, informationnelles, budgétaires et financières ainsi que de l'application des lois et des politiques.

Cette information est publiée dans le présent rapport annuel de gestion pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2024. La responsabilité de veiller à l'exactitude, à l'intégralité, à la fiabilité et à la divulgation de ces données incombe à la direction des deux institutions.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information fournie en nous fondant sur les travaux réalisés au cours de notre examen, qui ne constituent pas une vérification. Nos travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.


Au terme de notre examen, nous pouvons affirmer que les informations contenues dans le rapport annuel de gestion pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2024 portant sur les événements électoraux, sur les plans stratégiques 2019-2024, sur la *Déclaration commune de services aux citoyens*, sur la gestion des ressources humaines, informationnelles, budgétaires et financières ainsi que sur l'application des lois et des politiques nous paraissent significatives, plausibles et cohérentes, sous tous leurs aspects.

Le responsable du Bureau de l'audit interne,



Komla Tete

Québec, le 30 septembre 2024



1



**MISSIONS, VISIONS
ET VALEURS**

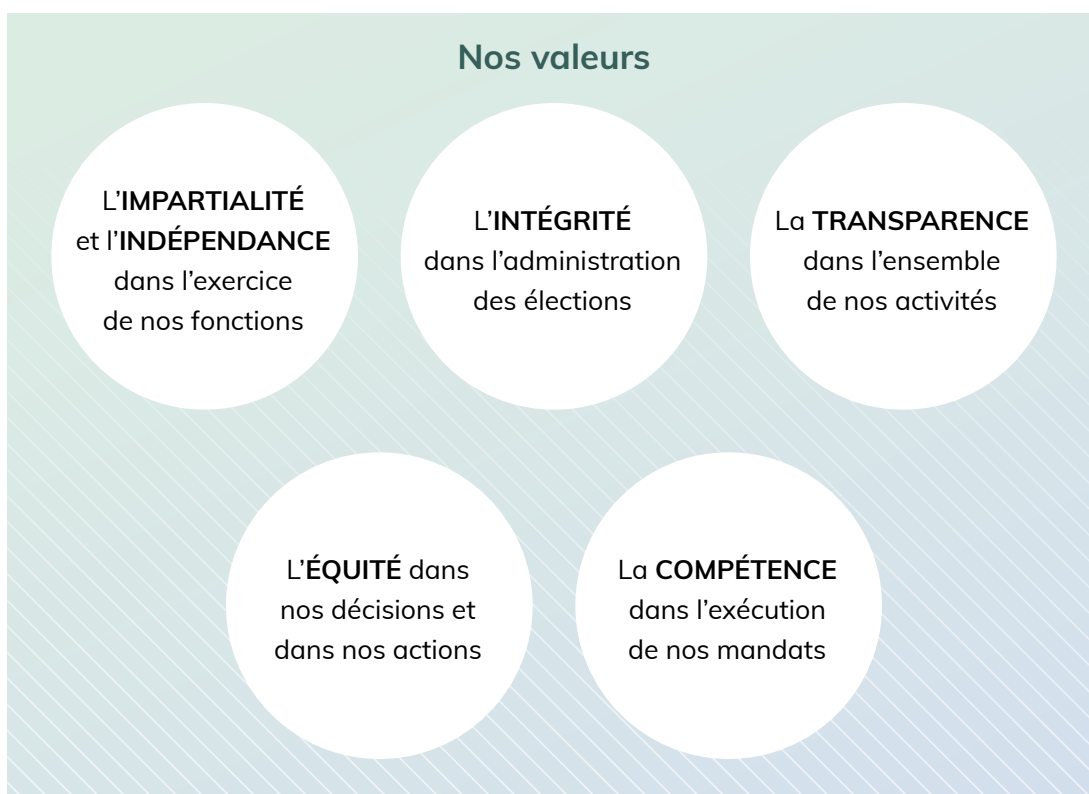
1.1 ÉLECTIONS QUÉBEC

Notre mission

Élections Québec est une institution neutre et indépendante qui a pour mission d'assurer l'intégrité, la transparence et la fiabilité des élections et de promouvoir les valeurs démocratiques québécoises.

Notre vision

Une équipe compétente, créative et innovante au service des électrices, des électeurs et de la démocratie québécoise.



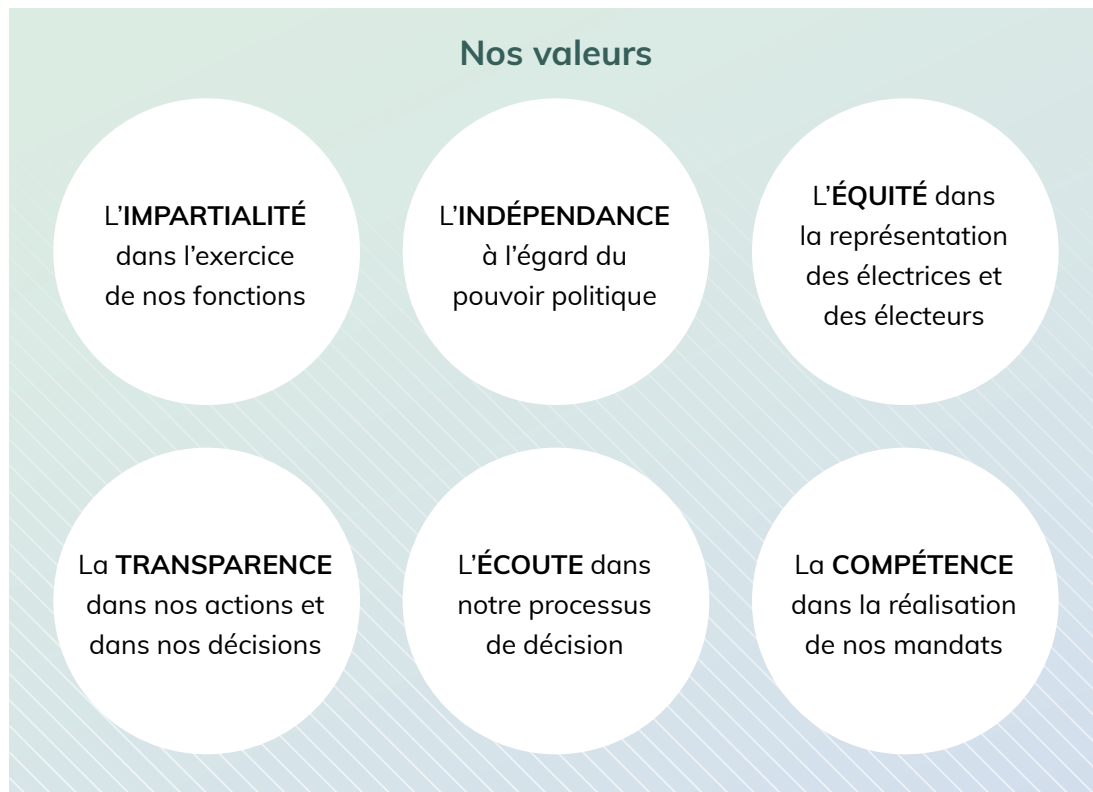
1.2 COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE

Notre mission

La Commission de la représentation électorale est une institution indépendante qui a pour mission d'établir la carte électorale du Québec – et, au besoin, celle des municipalités et des commissions scolaires anglophones – en favorisant la consultation des citoyennes et des citoyens et en leur assurant une représentation juste et équitable.

Notre vision

Une institution à l'écoute de la population et reconnue comme une référence en matière de représentation électorale.





2

CONTEXTE

Ce chapitre fait état du contexte dans lequel nos institutions évoluaient en 2023-2024. Il témoigne du travail accompli dans de nombreux dossiers porteurs pour Élections Québec et pour la Commission de la représentation électorale.

2.1 POUR UNE NOUVELLE VISION DE LA LOI ÉLECTORALE



Nous avons déposé le document de consultation *Pour une nouvelle vision de la Loi électorale* à l'Assemblée nationale le 5 octobre 2023. Il traite des défis auxquels notre système électoral fait face et auxquels nous devons réfléchir collectivement. La dernière refonte de la *Loi électorale* remonte à 1989. Cette loi a connu plusieurs modifications au fil du temps, mais elle n'a jamais fait l'objet d'une réflexion globale. Ce document se penche sur les règles qui encadrent les élections et sur les solutions qui permettraient d'adapter la *Loi* aux enjeux modernes.

À la suite du dépôt de ce document, nous avons amorcé une vaste consultation auprès des citoyennes, des citoyens, des parlementaires, des partis politiques, des universitaires, des spécialistes du domaine électoral et de divers organismes qui a duré jusqu'au 30 mars 2024. Une consultation

en ligne nous a permis de recevoir plus de 5 200 réponses à nos questionnaires ainsi que 39 mémoires. Plusieurs événements ont eu lieu, dont une journée de consultation tenue en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde, qui a réuni 24 spécialistes du domaine électoral le 5 février à Montréal ; une table ronde sur le financement politique le 13 février à l'Université Laval ; ainsi que des entrevues avec des syndicats et d'autres groupes.

2.2 PROJET PILOTE DE VOTE PAR INTERNET

L'introduction du vote par Internet au Québec s'inscrit dans la foulée des différentes mesures mises en place pour faciliter l'accès au vote. Puisque notre approche se veut prudente et graduelle, un nombre limité d'électrices et d'électeurs y auraient accès.

Dans le cadre du projet sur lequel nous avons travaillé en 2023-2024, nous souhaitons permettre à environ 300 000 électrices et électeurs de faire l'essai du vote par Internet lors des élections générales municipales prévues en novembre 2025. Nous comptons tester la solution dans certains districts ou arrondissements des 21 municipalités du Québec qui souhaitaient participer au projet pilote.

Liste des municipalités participantes

- Alma
- Baie-Comeau
- Belœil
- Drummondville
- Gatineau
- Granby
- Joliette
- Laval
- Lévis
- Magog
- Mirabel
- Montréal
- Québec
- Rimouski
- Rouyn-Noranda
- Sainte-Julie
- Saint-Georges
- Saint-Jean-sur-Richelieu
- Saint-Lazare
- Terrebonne
- Trois-Rivières

Le 16 octobre 2023, Élections Québec a lancé un appel d'offres afin d'acquérir une solution de vote par Internet. Cet appel d'offres s'adressait aux fournisseurs du Canada et de l'international. La solution sélectionnée devait répondre à plus d'une centaine d'exigences liées aux fonctionnalités, à la fiabilité, à l'accessibilité et à la cybersécurité. Elle devait aussi être soumise à un banc d'essai et à des audits de sécurité¹.

2.3 RÉVISION DE LA CARTE ÉLECTORALE PROVINCIALE

En vertu de la *Loi électorale*, la Commission de la représentation électorale doit procéder à la révision de la carte électorale du Québec toutes les deux élections générales. Puisque la carte électorale de 2017 a servi aux fins des élections générales du 1^{er} octobre 2018 et du 3 octobre 2022, la Commission a commencé ses travaux de délimitation des circonscriptions au lendemain des dernières élections générales.

Cette révision est essentielle, puisque les mouvements de population entre les régions du Québec peuvent créer des déséquilibres. Elle vise à assurer une représentation juste et équitable des électrices et des électeurs tout en respectant les communautés naturelles présentes sur le territoire.

Le 19 septembre 2023, la Commission a déposé son rapport préliminaire, qui présente sa proposition de délimitation des circonscriptions électorales. Par la suite, la Commission a tenu des audiences publiques dans les régions du Québec où elle proposait des modifications à la délimitation afin de parfaire sa connaissance des réalités territoriales et des liens socio-économiques qui unissent les communautés qui y vivent. Elle a tenu 16 audiences publiques, dont deux virtuelles, dans 12 villes du Québec. La Commission de l'Assemblée nationale a ensuite étudié le rapport préliminaire en février 2024.

1. Le projet pilote de vote par Internet prévu lors des élections municipales de novembre 2025 a été interrompu le 11 avril 2024 parce que les entreprises soumissionnaires n'étaient pas en mesure de répondre aux besoins de l'institution.

La Commission de la représentation électorale a entendu 186 interventions lors des audiences publiques et 38 interventions lors de l'étude par la Commission de l'Assemblée nationale. Elle a reçu 151 documents (lettres, courriels, mémoires, résolutions et pétitions) et elle a recueilli 215 commentaires par l'entremise du questionnaire d'opinion et de la carte interactive en ligne².

2.4 AMÉLIORER LE PROCESSUS ÉLECTORAL MUNICIPAL

Élections Québec joue un rôle central dans les élections municipales, même si elles sont organisées par les municipalités. Les présidentes et présidents d'élection requièrent notre soutien tout au long du processus électoral. Après chaque élection générale et lors de diverses consultations, Élections Québec recueille les commentaires, les besoins et les propositions des présidents d'élection afin d'améliorer le processus électoral et de mieux répondre aux besoins des électrices et des électeurs.

Dans le document *Propositions de mesures visant à améliorer le processus électoral municipal*³, publié le 14 septembre 2023, nous présentons une série de mesures pour améliorer les scrutins municipaux.

Dans un contexte de diminution de la participation électorale, nous considérons que ces mesures sont prioritaires pour assurer la vitalité de la démocratie municipale. Elles permettraient de rapprocher l'urne de l'électeur et de favoriser sa participation. Elles visent aussi à simplifier le processus électoral afin de l'adapter aux réalités actuelles des municipalités, des électrices et des électeurs.

2.5 OUVERTURE DU CARREFOUR DE LA DÉMOCRATIE

Nous avons procédé à l'ouverture publique du carrefour de la Démocratie le 21 février 2024, en présence de dignitaires et partenaires, quelques mois après son dévoilement auprès du personnel. Ce carrefour est un espace de diffusion, d'éducation et de rencontre avec le public. Cette salle multifonctionnelle propose une exposition permanente, *Le vote : une histoire qui se raconte d'hier à aujourd'hui*, qui permet aux visiteurs de plonger dans l'histoire de la démocratie québécoise. L'exposition comprend des panneaux d'interprétation et du contenu interactif. Une ligne du temps couvrant la période de 1647 à aujourd'hui

2. Le 28 mars 2024, les quatre partis représentés à l'Assemblée nationale ont annoncé s'être entendus pour interrompre le processus de délimitation de la carte électorale. La *Loi visant l'interruption du processus de délimitation des circonscriptions électorales* a été adoptée le 2 mai 2024.

3. <https://docs.electionsquebec.qc.ca/MUN/64f9db9057166/DGE-1056.pdf>.



illustre des moments historiques de notre société démocratique. Une cinquantaine de pièces d'archives liées au domaine électoral y sont exposées, dont une urne datant de l'époque victorienne. La population peut aussi participer à des conférences et à des ateliers liés à la mission de notre institution. Nous préparons d'autres activités afin que cet espace soit animé, accessible et attrayant.

2.6 PROGRAMME D'ÉTUDES CULTURE ET CITOYENNETÉ QUÉBÉCOISE

Nous avons poursuivi notre collaboration avec le ministère de l'Éducation dans le but de contribuer à l'intégration de l'éducation à la citoyenneté démocratique dans le parcours scolaire de tous les jeunes du Québec. Nous avons profité de l'implantation progressive du nouveau programme *Culture et citoyenneté québécoise* pour développer des outils qui pourraient appuyer le travail du personnel enseignant en matière d'éducation à la démocratie. Nous avons conçu deux séances de formation intitulées « Élections Québec et le programme *Culture et citoyenneté québécoise* », qui sont destinées au personnel scolaire du primaire et du secondaire. En parallèle, le Service de l'éducation à la démocratie a élaboré des situations d'apprentissage et d'évaluation plus étroitement arrimées au programme de formation de l'école québécoise. Ces outils s'ajoutent à l'offre éducative d'Élections Québec qui vise à soutenir les apprentissages et à maximiser les expériences démocratiques des jeunes.

— 2.7 INTRODUCTION DES TECHNOLOGIES DANS LES PROCESSUS DE VOTE

Au printemps 2023, Élections Québec a entamé des travaux de modernisation des processus de vote dans le but de mettre en œuvre un projet pilote lors des élections générales provinciales du 5 octobre 2026.

Ce projet vise à introduire des solutions technologiques permettant d'automatiser certains processus liés au vote, comme la recherche des électrices et des électeurs sur les listes électorales ainsi que le dépouillement des bulletins de vote. Il suppose l'utilisation de listes électorales informatisées dans les lieux de vote et l'optimisation de l'utilisation des données. Nous souhaitons que ces technologies accélèrent le parcours des électrices et des électeurs de même que le dépouillement du vote. Elles permettraient aussi de réduire les besoins en personnel électoral.

Au cours de l'exercice 2023-2024, nous avons publié un avis d'appel d'intérêt invitant les fournisseurs intéressés à nous présenter leurs solutions technologiques. Nous avons aussi entamé le processus de gestion intégré des risques et formé un comité directeur afin de bien orienter les travaux liés à ce projet.

3

**ÉVÉNEMENTS
ÉLECTORAUX**

3.1 ÉLECTIONS PROVINCIALES

3.1.1 Élection partielle provinciale

Le 30 août 2023, le gouvernement du Québec a émis un décret demandant à Élections Québec de tenir une élection partielle le 2 octobre dans la circonscription de Jean-Talon, dans la région de la Capitale-Nationale. Au cours de cette période électorale de 33 jours, 10 personnes ont présenté leur candidature. Le taux de participation a été de 55,25 % ; c'est environ 6 % de plus que lors de la dernière élection partielle qui s'est déroulée dans cette circonscription, en 2019. Une fois de plus, le vote par anticipation a été très populaire auprès des électrices et des électeurs : 35,21 % des votes ont été exercés pendant cette période.



Nous avons testé deux nouveautés lors de cette élection partielle. Un index des voies de circulation en ligne⁴ a permis aux préposées et préposés à l'information et au maintien de l'ordre d'identifier facilement le lieu de vote et le numéro du bureau de vote des électrices et des électeurs à partir de leur adresse. De plus, une nouvelle procédure a facilité la récupération des documents après l'événement électoral.

3.2 ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX

Notre institution soutient les intervenants municipaux dans la planification et dans l'exécution de leurs tâches lors d'événements électoraux et de référendums, notamment grâce à des documents de référence et à un soutien téléphonique.

Au cours de l'exercice 2023-2024, nous avons offert de l'assistance aux présidentes et présidents d'élection dans le cadre de 340 élections partielles qui ont permis de pourvoir 516 postes dans les conseils municipaux.

Quatorze référendums municipaux se sont aussi tenus au cours de cet exercice.

4. L'index des voies de circulation comprend l'intervalle des adresses d'une rue qui font partie d'une même section de vote.

TABLEAU 1 Élections et référendums municipaux en 2023-2024

Type d'événement	Nombre d'événements
Élections partielles	340
Recommencements de procédures d'élection	27
Scrutins référendaires	14
Procédures d'enregistrement nécessitant une liste référendaire	49
Nombre de listes produites pour des événements municipaux ⁵	348

3.3 ÉLECTIONS SCOLAIRES

Nos équipes assistent les acteurs scolaires concernés par les élections. Elles produisent la liste électorale scolaire ainsi que d'autres documents pour assurer la bonne conduite de ces événements électoraux.

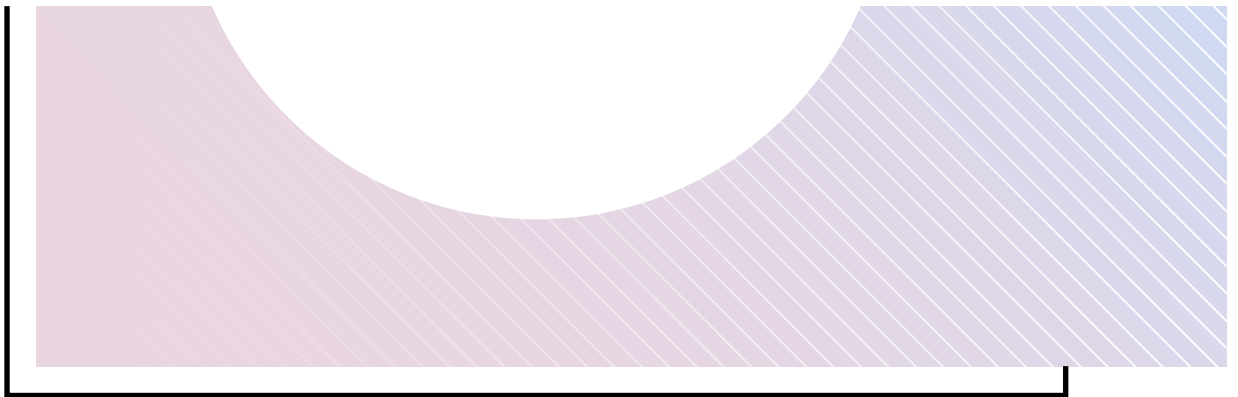
La démission de trois commissaires scolaires a entraîné trois élections partielles dans trois commissions scolaires anglophones entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024.

5. Certains événements ne nécessitent pas la production d'une liste.



4

PARTICIPATION CITOYENNE ET COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE



4.1 TABLE CITOYENNE

La Table citoyenne est un espace de réflexion et de discussion qui vise à favoriser la participation citoyenne et à alimenter notre réflexion en matière électorale. Elle est constituée de 12 électrices et électeurs de tous les âges et de tous les horizons, qui sont invités à



formuler des recommandations, de manière impartiale et non partisane, sur les façons d'améliorer le système électoral.

En juin 2023, une rencontre de démarrage a eu lieu pour les membres qui participeront au mandat 2023-2025 de la Table citoyenne. Elle nous a permis de présenter les membres, le fonctionnement de la Table ainsi que les mandats d'Élections Québec. Par la suite, les membres ont participé à la démarche de consultation liée au document *Pour une nouvelle vision de la Loi électorale*.

En novembre 2023, à la suite de discussions, ils ont formulé des recommandations concernant des propositions contenues dans les chapitres sur le droit de vote, sur le droit de se présenter à une élection et sur l'information électorale et politique.

4.2 COMITÉ SUR L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Au début de l'été 2023, nous avons tenu une dernière rencontre avec les membres du Comité accessibilité, dont le mandat avait débuté en 2020. Elle a principalement porté sur les élections générales provinciales d'octobre 2022. Au fil de leur mandat, l'apport des membres du comité nous a permis de favoriser l'accessibilité au vote des personnes en situation de handicap.

En décembre 2023, nous avons lancé un appel de candidatures pour créer une nouvelle cohorte composée d'une plus grande diversité de citoyennes et citoyens afin de tendre vers l'accessibilité universelle. Nous souhaitons que les membres de ce nouveau comité représentent les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les personnes ayant un faible niveau de littératie, les personnes immigrantes et les jeunes.

Les membres seront appelés à se prononcer sur les procédés, sur les services, sur les communications et sur les environnements d'Élections Québec. Ils pourront aussi s'exprimer sur ce que l'institution pourrait faire afin de rendre l'exercice du vote accessible au plus grand nombre. Ils étudieront certains enjeux qui les touchent et ils proposeront des pistes de solutions pour y remédier.

4.3 RENCONTRE AVEC LES PARTIS POLITIQUES AUTORISÉS

Depuis 2018, Élections Québec invite les représentantes et représentants des partis politiques provinciaux autorisés à une rencontre annuelle. Le 6 février 2024, nous les avons conviés à assister à une édition spéciale de ces rencontres annuelles pour leur présenter les résultats de deux recherches : l'une sur la participation électorale aux élections générales de 2022 et l'autre sur la désinformation en contexte électoral. Des représentants de 12 partis politiques autorisés ont eu l'occasion d'échanger avec des membres d'Élections Québec sur ces deux sujets.

4.4 COOPÉRATION ÉLECTORALE SUR LA SCÈNE CANADIENNE ET INTERNATIONALE

Chaque année, dans un esprit de solidarité, Élections Québec participe à des activités de coopération électorale et d'échanges de bonnes pratiques pour faire rayonner l'expertise québécoise et pour demeurer à l'affût des innovations en matière de processus électoraux.



4.4.1 Activités de collaboration et de mise en commun d'expertise

Au Canada, quelques rendez-vous électoraux ont fait l'objet de programmes de visiteurs en 2023-2024. Ces programmes permettent de demeurer à la fine pointe des connaissances et des tendances canadiennes en matière d'administration des élections. Élections Québec a participé à deux de ces programmes. En août 2023, nous nous sommes rendus dans la circonscription de Preston, en Nouvelle-Écosse, lors d'une élection partielle. Cette activité nous a permis de mieux comprendre les travaux liés à l'implantation du vote électronique. En novembre 2023, nous avons eu la chance de nous familiariser avec les défis de l'organisation des élections dans de grandes étendues dans les Territoires du Nord-Ouest. Nous avons aussi pris connaissance des pratiques en matière de communications électorales avec les populations autochtones.

En juillet 2023, la Conférence annuelle des administrateurs d'élection du Canada s'est tenue à Victoria, en Colombie-Britannique. Les directeurs généraux des élections du Canada et leurs adjoints ont notamment pu y discuter de l'utilisation des données de gestion dans un contexte électoral. Puis, en octobre 2023, une délégation d'Élections Ontario a rendu visite à Élections Québec afin de présenter sa solution de vote électronique. En janvier 2024, les directeurs généraux des élections se sont réunis à Toronto dans le cadre d'une table ronde sur les enjeux liés à l'intelligence artificielle dans l'organisation des élections.

Nous avons poursuivi notre implication au sein du Secrétariat à la coordination électorale. Cette instance pancanadienne rassemble les homologues d'Élections Québec des autres provinces et territoires pour travailler sur des sujets communs, pour échanger et pour collaborer sur les différentes pratiques liées à la gestion électorale. Nous nous sommes impliqués dans plusieurs comités de travail, dont celui portant sur l'amélioration des services offerts aux Autochtones.

Des représentantes et représentants d'Élections Québec ont aussi participé à différents événements internationaux, dont une conférence sur les élections du Conseil de l'Europe, qui s'est tenue en Suisse, et une conférence sur le vote électronique, qui s'est tenue au Luxembourg. Lors de la conférence annuelle du Council on Governmental Ethics Laws, à Kansas City, l'expertise d'Élections Québec a été sollicitée dans le cadre d'un panel sur la participation électorale. Nous avons également reçu une délégation de la Corée du Sud afin de lui présenter le système électoral du Québec.

4.4.2 Activités de coopération internationale

Élections Québec a poursuivi ses actions de coordination du Réseau des compétences électorales francophones (RECEF), l'un des 16 réseaux institutionnels de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), ainsi que de son Forum des femmes. Notre institution joue un rôle central dans la planification de la programmation et dans le déploiement des activités du RECEF.

Cette année, le RECEF a poursuivi les échanges de bonnes pratiques dans le cadre de son séminaire électoral annuel, qui portait sur les modalités de vote pour faciliter la participation électorale et pour préserver la confiance. À cette occasion, le RECEF a tenu son assemblée générale annuelle, lors de laquelle le Comité national électoral du Royaume du Cambodge est devenu le 34^e membre du réseau. Ces activités se sont déroulées à Paris en mai 2023.

En décembre 2023, le Forum des femmes du RECEF s'est réuni pour la deuxième fois depuis sa création, en 2019, dans le cadre d'une formation en leadership. Cette activité réunissant des administratrices d'élection de la Francophonie a permis à un peu plus de 20 participantes de 16 États membres ainsi qu'à une représentante de l'Organisation internationale de la Francophonie d'acquérir de nouvelles compétences pour le développement de leur carrière. Les participantes ont acquis des connaissances théoriques et effectué des exercices pratiques, individuels et en équipe, afin d'élaborer un plan d'action pour mener à terme un projet de carrière.

Le tableau qui suit présente les principales activités internationales réalisées durant l'exercice 2023-2024.

TABLEAU 2 Activités internationales tenues pendant l'exercice 2023-2024

Activité	Description	Date	Participants
Conférence sur les élections du Conseil de l'Europe Berne, Suisse	Conférence sur le thème « Les élections en temps de crise : défis et opportunités ».	Du 8 au 10 mai 2023	Une personne d'Élections Québec
Séminaire électoral « Les modalités de vote pour faciliter la participation électorale et préserver la confiance » Paris, France	Le RECEF a organisé une série de conférences et d'ateliers pour permettre aux membres d'échanger sur des aménagements et sur des modalités permettant de faciliter l'exercice du droit de vote des électrices et des électeurs dans les différents contextes de la Francophonie. Le vote inclusif, le vote de la diaspora et les technologies ont fait partie des thèmes abordés.	23 et 24 mai 2023	60 personnes provenant de 22 organismes de gestion des élections (OGE) et partenaires internationaux
Assemblée générale annuelle du RECEF Paris, France	Le RECEF a renouvelé son Bureau (conseil d'administration) et accueilli un nouveau membre, le Royaume du Cambodge.	25 mai 2023	45 personnes provenant de 22 OGE
Accueil d'une délégation de la Corée du Sud	Échanges sur les systèmes électoraux de la Corée du Sud et du Québec.	11 septembre 2023	8 personnes de la Commission électorale de Corée du Sud
Conférence sur le vote électronique e-Vote-ID Luxembourg	Conférence mondiale sur le vote électronique organisée par e-Vote-ID.	Du 3 au 6 octobre 2023	3 personnes d'Élections Québec
Causerie électorale virtuelle « La fiabilisation des listes électorales et le Répertoire électoral unique en France »	Webinaire organisé par le RECEF en collaboration avec le Bureau des élections politiques ainsi que le département de la démographie de l'Institut national de la statistique et des études économiques de la France.	7 novembre 2023	25 personnes de 10 OGE
Conférence annuelle du Council on Governmental Ethics Laws Kansas City, États-Unis	Élections Québec a participé aux conférences et son expertise a été sollicitée dans le cadre d'un panel sur la participation électorale.	Du 3 au 6 décembre 2023	2 personnes d'Élections Québec
Formation en leadership au féminin Praia, Cap-Vert	Formation organisée par le Forum des femmes du RECEF s'adressant aux femmes engagées dans les administrations électorales. Elle visait à optimiser les aptitudes individuelles et à acquérir de nouvelles compétences pour le développement de la carrière.	Du 5 au 7 décembre 2023	21 participantes de 16 OGE membres et une représentante de l'OIF



5

**PLANS STRATÉGIQUES :
RÉSULTATS 2023-2024**

5.1 RÉSULTATS 2023-2024 D'ÉLECTIONS QUÉBEC

L'exercice 2023-2024 est le cinquième et dernier de la planification stratégique 2019-2024⁶. Les tableaux suivants présentent le sommaire des résultats obtenus.

ORIENTATION 1

EXERCER NOTRE LEADERSHIP POUR ACCROÎTRE LA PARTICIPATION ÉLECTORALE ET FAVORISER LA CULTURE DÉMOCRATIQUE






Axes d'intervention :

- Participation électorale
- Culture démocratique

Objectif	Indicateur	Cible	RÉSULTATS					Page
			2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24	
1.1 Promouvoir la participation électorale	Nombre de mesures ou d'initiatives déployées pour promouvoir la participation électorale	10 sur 5 ans	○	○	○	⊙	⊙	35
			4 mesures	1 mesure	2 mesures	4 mesures	1 mesure	
	Pourcentage d'électrices et d'électeurs qui ont affirmé que nos campagnes de communication ont eu un effet positif sur leur intention d'aller voter	50 %	⇒			✗	⇒	36
			Mesuré après les élections générales provinciales			42 %	S.O.	
1.2 Contribuer au développement des connaissances démocratiques	Nombre de mesures de diffusion des connaissances offertes	8 sur 5 ans	○	○	△	⊙	⊙	36
			3 mesures	3 mesures	0 mesure	2 mesures	2 mesures	
	Nombre d'initiatives favorisant le développement de la culture démocratique	4 par année	⊙	⊙	⊙	⊙	⊙	37
			4 initiatives	5 initiatives	5 initiatives	6 initiatives	8 initiatives	
	Taux de pénétration des programmes d'éducation à la démocratie dans les écoles primaires et secondaires	Vox populi : 15 %	△	△	△	△	✗	
		Vox populi : 9,7 %	Vox populi : 7,2 %	Vox populi : 9,8 %	Vox populi : 11,1 %	Vox populi : 12,2 %		
	Électeurs en herbe : 35 % (après 5 ans)	⇒	△		✗	⇒	39	
		Électeurs en herbe : mesuré après les élections générales municipales et provinciales		Électeurs en herbe : 14 % (élections municipales)	Électeurs en herbe : 33,3 % (élections provinciales)	Électeurs en herbe : S.O.		
	Taux de satisfaction des personnes ayant participé aux programmes offerts en milieu scolaire	Vox populi : 90 %	○	✗	✗	✗	✗	
		Vox populi : 89,8 %	Vox populi : 82 %	Vox populi : 86 %	Vox populi : 83,4 %	Vox populi : 85,2 %		
	Électeurs en herbe : 95 % (pour chaque année d'activité des programmes)	⇒	✗		✗	⇒	39	
		Électeurs en herbe : mesuré après les élections générales municipales et provinciales		Électeurs en herbe : 91,4 % (élections municipales)	Électeurs en herbe : 90,1 % (élections provinciales)	Électeurs en herbe : S.O.		
1.3 Favoriser la consultation dans l'exercice de notre mission	Nombre de consultations menées	4 par année	⊙	⊙	⊙	✗	⊙	40
			4 consultations	6 consultations	5 consultations	2 consultations	4 consultations	
	Nombre de propositions issues des consultations mises en œuvre ou reprises sous forme de recommandations officielles	15 sur 5 ans	○	△	△	○	✗	41
			2 propositions	2 propositions	1 proposition	9 propositions	0 proposition	





































6. Au cours de l'exercice 2021-2022, nous avons pris la décision de prolonger le plan stratégique 2019-2023 d'un an. Afin de tenir compte de cette prolongation, nous avons révisé nos cibles et nous les avons reportées sur cinq ans.

Code pour les résultats :

	Cible atteinte		Cible à surveiller
	Cible en voie d'être atteinte ou résultat considéré comme satisfaisant		Cible fixée non atteinte
			Non mesuré cette année

ORIENTATION
2
**AGIR POUR AMÉLIORER LE PROCESSUS ÉLECTORAL
AU BÉNÉFICE DES ÉLECTRICES, DES ÉLECTEURS
ET DE TOUS LES ACTEURS**
Axes d'intervention :

- Qualité du processus électoral
- Évolution du cadre législatif

Objectif	Indicateur	Cible	RÉSULTATS					Page	
			2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24		
2.1 Faciliter l'exercice des droits électoraux	Nombre de services développés ou améliorés favorisant l'accessibilité	7 sur 5 ans						42	
			2 améliorations	0 amélioration	6 améliorations	3 améliorations	0 amélioration		
	Temps d'attente pour certaines modalités de vote (BVDS et BVVE)	Maximum de 15 minutes					6 minutes 20 secondes ⁷		42
			Mesuré après les élections générales provinciales					S.O.	
	Taux de connaissance moyen des modalités de vote	60 %							43
		Mesuré après les élections générales provinciales				57,8 %	S.O.		
Taux de satisfaction des électrices et des électeurs à l'égard de l'information reçue	85 %							43	
		Mesuré après les élections générales provinciales				80 %	S.O.		
Taux de satisfaction des électrices et des électeurs à l'égard des services offerts	91 %							43	
		Mesuré après les élections générales provinciales				91 %	S.O.		
2.2 Renforcer le soutien aux acteurs pour viser le respect des règles	Pourcentage de nouveaux acteurs formés	100 %						43	
			Provincial : 81,3 % Municipal : 60,7 %	Provincial : 94,6 % Municipal : 83,5 %	Provincial : 73,2 % Municipal : 77,4 %	Provincial : 96,3 % Municipal : 81,5 %	Provincial : 82,1 % Municipal : 82,4 %		
	Nombre d'outils d'accompagnement produits ou améliorés	12 sur 5 ans						44	
			2 outils	3 outils	3 outils	2 outils	4 outils		
2.3 Proposer des améliorations aux lois électorales	Nombre de projets pilotes mis en place	2 sur 5 ans						45	
			1 projet pilote	0 projet pilote	0 projet pilote	2 projets pilotes	0 projet pilote		
	Proportion des recommandations du directeur général des élections qui ont conduit à une modification législative ou réglementaire	100 % après 5 ans						45	
			0 %	0 %	67,7 %	0 %	0 %		

7. Nous n'avons pas été en mesure d'estimer le temps d'attente pour l'une des deux modalités de vote visées par l'indicateur et la cible (le bureau de vote dans les établissements d'enseignement [BVVE]). Le résultat présenté est donc partiel (temps d'attente estimé pour les électrices et les électeurs qui votent au bureau de la directrice ou du directeur du scrutin [BVDS]) ; il ne permet pas de juger de l'atteinte ou non de la cible. C'est pourquoi aucun code de couleur n'est appliqué.

















ORIENTATION

3






MISER SUR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL DYNAMIQUE ET ENGAGEANT

Axes d'intervention :

- Pratiques internes
- Mobilisation du personnel

Objectif	Indicateur	Cible	RÉSULTATS					Page
			2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24	
3.1 Optimiser nos façons de faire en s'appuyant sur le travail collaboratif	Nombre de mesures déployées favorisant la collaboration	8 sur 5 ans						46
			3 mesures	1 mesure	2 mesures	0 mesure	1 mesure	
	Nombre de moyens mis en place pour flexibiliser le travail	4 sur 5 ans						46
			0 moyen	1 moyen	2 moyens	0 moyen	0 moyen	
3.2 Accroître la mobilisation du personnel et le développement de l'expertise	Taux de mobilisation des membres du personnel	77 %	77 % ⁸					47
				Sera mesuré en 2023-2024			81 %	
	Taux des membres du personnel qui considèrent posséder l'expertise nécessaire pour réaliser leur travail ⁹	Se maintenir dans la zone d'excellence (plus de 80 %)	89 % ⁸					47
				84 %	83 %	83,8 %	88 %	

Code pour les résultats :

	Cible atteinte		Cible à surveiller
	Cible en voie d'être atteinte ou résultat considéré comme satisfaisant		Cible fixée non atteinte
			Non mesuré cette année

8. Comme prévu dans le plan stratégique 2019-2024 d'Élections Québec, ce résultat a servi à la détermination d'une cible appropriée. C'est pourquoi il n'est pas catégorisé à l'aide d'un code de couleur.

9. En 2019-2020, nous avons établi que cet indicateur serait mesuré lors de la dernière année du plan stratégique, en 2023. Un sondage est mené chaque année pour rendre compte du résultat.

Code pour les résultats :	
	Cible atteinte
	Cible en voie d'être atteinte ou résultat considéré comme satisfaisant
	Cible à surveiller
	Cible fixée non atteinte
	Non mesuré cette année

5.1.1

ORIENTATION


1

EXERCER NOTRE LEADERSHIP POUR ACCROÎTRE LA PARTICIPATION ÉLECTORALE ET FAVORISER LA CULTURE DÉMOCRATIQUE

AXE D'INTERVENTION 1 : participation électorale

OBJECTIF 1.1 Promouvoir la participation électorale

Promotion de la participation électorale

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2023-2024	RÉSULTAT CUMULATIF ¹⁰
Nombre de mesures ou d'initiatives déployées pour promouvoir la participation électorale	10 mesures sur 5 ans		
		1 mesure	12 mesures

Dans le cadre de l'élection partielle qui s'est tenue dans la circonscription de Jean-Talon le 2 octobre 2023, nous avons déployé plusieurs moyens de communication pour informer la population de la tenue de l'élection et pour la sensibiliser à l'importance de voter. Nous avons notamment fait de la publicité imprimée et sur le Web. Nous avons aussi installé des affiches dans des lieux publics.

Nous avons profité de cette élection partielle pour mettre en œuvre deux initiatives d'éducation à la démocratie. Les enfants ont été invités à accompagner leurs parents aux petits bureaux de vote installés dans les différents lieux de vote de la circonscription. Pas moins de 962 jeunes se sont exprimés lors de cette initiative du programme Électeurs en herbe. De plus, cinq jeunes provenant de l'école secondaire De Rochebelle et du collège Jésus-Marie de Sillery ont participé au projet Vivre les coulisses d'une élection. Le jour du scrutin, ils ont observé l'ensemble des activités nécessaires au bon déroulement d'une élection provinciale.

Depuis 2022, nous envoyons une lettre personnalisée signée par le directeur général des élections du Québec aux personnes qui obtiennent leur citoyenneté canadienne. Cette lettre, qui accompagne leur avis d'inscription à la liste électorale permanente, les invite à célébrer cet événement important avec fierté et les encourage à exercer leur droit de vote. Cette année, nous avons fait parvenir 47 932 lettres.

10. Le résultat cumulatif correspond à la somme des résultats atteints en 2019-2020, en 2020-2021, en 2021-2022, en 2022-2023 et en 2023-2024.

Effet de nos campagnes de communication sur l'intention d'aller voter

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2023-2024
Pourcentage d'électrices et d'électeurs qui ont affirmé que nos campagnes de communication ont eu un effet positif sur leur intention d'aller voter	50 %	S.O.

Cet indicateur a permis d'évaluer l'effet de nos campagnes de communication sur l'intention des électrices et des électeurs d'aller voter dans le contexte des élections générales provinciales du 3 octobre 2022. Il a été mesuré au terme de ces élections. Les résultats ont été diffusés dans le rapport annuel de gestion 2022-2023.

AXE D'INTERVENTION 2 : culture démocratique

OBJECTIF 1.2 Contribuer au développement des connaissances démocratiques

Diffusion des connaissances démocratiques

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2023-2024	RÉSULTAT CUMULATIF ¹¹
Nombre de mesures de diffusion des connaissances offertes	8 mesures sur 5 ans	2 mesures	10 mesures

Le directeur général des élections a signé un article intitulé « Intégrité, transparence et fiabilité des élections, au cœur des priorités d'Élections Québec » qui a paru dans la revue *Éthique publique*, publiée par l'Institut d'éthique appliquée de l'Université Laval et par l'École nationale d'administration publique. Cet article aborde notamment les changements sociaux et technologiques survenus au cours des dernières décennies qui ont des impacts sur le système électoral et qui imposent une réflexion sur la *Loi électorale* afin qu'elle soit en phase avec l'époque actuelle.

Nous avons aussi publié une note de recherche intitulée « Participation électorale aux élections générales du 3 octobre 2022 » sur le site Web d'Élections Québec le 6 février 2024. Produite en partenariat avec la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires de l'Université Laval, cette note traite du taux général de participation lors des élections provinciales de 2022, qui a légèrement fléchi (66,15 % par rapport à 66,45 % lors des élections de 2018). Ce taux varie en fonction de multiples facteurs, comme le sexe, le groupe d'âge et la région des électrices et des électeurs. Ces données ont également été présentées aux représentants des partis politiques autorisés le jour même de la publication de cette note.

11. Le résultat cumulatif correspond à la somme des résultats atteints en 2019-2020, en 2020-2021, en 2021-2022, en 2022-2023 et en 2023-2024.

Développement de la culture démocratique

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2023-2024
Nombre d'initiatives favorisant le développement de la culture démocratique	4 initiatives par année	🎯
		8 initiatives

Le carrefour de la Démocratie a été inauguré à la fin du mois de novembre 2023. À cette occasion, un peu plus d'une centaine de membres du personnel ont pu visiter les lieux en primeur. L'ouverture officielle au public s'est tenue le 21 février 2024 lors d'un événement auquel nous avons convié différents partenaires. Nouveau lieu de diffusion et d'éducation, le carrefour de la Démocratie a pour but de faire connaître les mandats de notre institution, de sensibiliser les citoyennes et citoyens à l'importance du droit de vote ainsi que de faire découvrir les spécificités de notre système électoral. Une exposition permanente propose un contenu vulgarisé qui présente les différentes facettes de notre mission. On y trouve des pièces d'archives qui illustrent la richesse du patrimoine démocratique québécois. Une programmation annuelle d'activités est également prévue ; une première conférence grand public a été présentée le 7 mars.

Dans le cadre de nos travaux visant à intégrer l'éducation à la citoyenneté démocratique dans le milieu scolaire, nous avons tenu le forum « Apprendre et vivre la démocratie à l'école : dialogue autour de l'éducation à la citoyenneté » dans nos bureaux, le 15 septembre 2023, à l'occasion de la Journée internationale de la démocratie. L'objectif de ce forum était de mobiliser des personnes de différents horizons intéressées par l'éducation à la citoyenneté afin d'échanger sur les défis, sur les obstacles et sur les leviers d'action pour apprendre et vivre la démocratie à l'école. Pas moins de 49 personnes de différents milieux (chercheuses, chercheurs, organismes communautaires, spécialistes en éducation, parents) ont pris part à cet événement.



L'intégration de l'éducation à la citoyenneté à l'école a orienté plusieurs de nos actions. En septembre 2023, le directeur général des élections a signé une lettre ouverte qui réitère l'importance de l'apprentissage de la démocratie tôt dans le parcours scolaire de chaque jeune. Nous avons également poursuivi nos échanges avec le ministère de l'Éducation sur les programmes d'études *Culture et citoyenneté québécoise*. Deux séances de formation intitulées « Élections Québec et le programme *Culture et citoyenneté québécoise* » ont été inscrites dans l'offre de formation du ministère de l'Éducation destinée au personnel enseignant à l'hiver 2024.

Le programme Vox populi : ta démocratie à l'école offre aux écoles primaires et secondaires l'accompagnement nécessaire à la mise en place d'un conseil d'élèves démocratique. Au cours de l'année scolaire 2023-2024, 297 écoles et organismes répartis dans toutes les régions administratives y ont adhéré. Pas moins de 3 972 jeunes membres de conseils d'élèves profitent de ce service dans la province. Au total, 128 écoles et organismes ont reçu de la formation. De plus, 34 jeunes du deuxième cycle du secondaire provenant de 19 écoles ont participé à l'atelier en ligne « Prends TA place au conseil d'établissement ».



Nous avons aussi offert les volets « Nouveaux arrivants » et « Organismes jeunesse en action » du programme Je vote au Québec. Six ateliers de formation ont été réalisés à Montréal à l'intention des personnes immigrantes ; 66 personnes y ont participé. Nous avons remis onze trousse d'animation autoportantes, principalement à des organismes responsables de la francisation. Nous avons aussi envoyé 133 trousse d'animation autoportantes du volet « Organismes jeunesse en action » à des organismes œuvrant auprès de jeunes aux parcours de vie différenciés, à des maisons de jeunes ou à des organismes de réinsertion ou d'alphabétisation. Nous avons animé quatre ateliers de formation s'adressant aux intervenantes et intervenants ; 61 personnes représentant 40 organismes différents ont pris part à ces ateliers, qui leur ont permis de découvrir les différentes activités proposées dans la trousse d'animation.

Le travail en partenariat est un principe phare de notre institution depuis de nombreuses années ; il permet d'augmenter la portée de nos actions. L'Institut du Nouveau Monde a continué d'être notre partenaire dans la réalisation de plusieurs projets liés à l'éducation à la démocratie. Soulignons sa contribution à l'activité préparatoire du Forum de la démocratie, à la programmation des écoles de citoyenneté ainsi qu'au Rendez-vous national des jeunes élus. Nous avons aussi conclu un partenariat avec l'Association québécoise des jeunes parlementaires pour développer du contenu pédagogique s'adressant au milieu scolaire. D'autres partenariats avec les organismes L'apathie c'est plate et le Centre québécois d'éducation aux médias et à l'information visent à augmenter les connaissances et les compétences démocratiques de la population grâce à des activités de vulgarisation sur la désinformation. Enfin, une entente de partenariat conclue avec un groupe de recherche de l'Université Laval nous permettra de faire rayonner l'expertise et de soutenir le développement de compétences, de connaissances et d'expériences favorisant la participation à la vie démocratique des citoyennes et des citoyens.

Élections Québec a également participé à plusieurs congrès, colloques et événements afin d'aller à la rencontre des milieux scolaire, communautaire et de la recherche.

Pénétration des programmes d'éducation à la démocratie

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2023-2024
Taux de pénétration des programmes d'éducation à la démocratie dans les écoles primaires et secondaires	Vox populi : 15 %	✘ Vox populi : 12,2 %
	Électeurs en herbe : 35 %	▢▶ Électeurs en herbe : S.O

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, 296 écoles ont adhéré au programme Vox populi : ta démocratie à l'école. Il s'agit d'une augmentation de 28 écoles par rapport à l'année dernière ainsi que d'un record d'adhésions, malgré les grèves ayant marqué le milieu scolaire.

Selon les données du ministère de l'Éducation, il y a 2 423 écoles primaires et secondaires francophones au Québec. Le taux de pénétration du programme, cette année, est donc de 12,2 %. Il s'agit d'une augmentation d'un peu plus d'un point de pourcentage par rapport à l'exercice précédent. Ce taux demeure plus élevé dans les écoles secondaires (27,7 %) que dans les écoles primaires (8,05 %).

Le taux de pénétration du programme a augmenté dans 11 des 17 régions administratives du Québec. Certaines régions se distinguent par un taux plus élevé : le Saguenay–Lac-Saint-Jean (33,3 %, donc 4,5 % de plus qu'au dernier exercice), la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (24,1 %, donc 5,6 % de plus qu'au dernier exercice) et la région de Laval (16,3 %, donc 2,3 % de plus qu'au dernier exercice). Certaines régions ont toujours un faible taux de participation au programme, dont le Centre-du-Québec (2,8 %, donc 1,1 % de moins qu'à l'exercice précédent), l'Abitibi-Témiscamingue (4,4 %, donc 2,9 % de plus qu'au dernier exercice) et le Nord-du-Québec (4,5 %, par rapport à 4,7 % au dernier exercice).

Quant au programme Électeurs en herbe, son volet de simulations électorales en milieu scolaire est déployé lors d'élections générales provinciales et municipales. Ainsi, son taux de pénétration dans les écoles est calculé uniquement lors d'une année électorale.

Satisfaction des personnes ayant participé aux programmes offerts en milieu scolaire

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2023-2024
Taux de satisfaction des personnes ayant participé aux programmes offerts en milieu scolaire	Vox populi : 90 %	✘ Vox populi : 85,2 %
	Électeurs en herbe : 95 %	▢▶ Électeurs en herbe : S.O

Le taux de satisfaction des personnes participant au programme Vox populi : ta démocratie à l'école est mesuré en deux temps. D'une part, les jeunes et les responsables répondent à des questionnaires d'appréciation après les séances de formation des membres du conseil d'élèves. Puis, nous envoyons un sondage aux responsables de conseils d'élèves à la fin de l'année scolaire pour connaître leur appréciation générale du programme et de ses composantes.

Cette année, 1 370 personnes (adultes et élèves) ont répondu aux questionnaires d'appréciation à la suite d'une séance de formation. Leur taux de satisfaction est de 85,6 %. Les élèves aiment la variété des activités proposées, le format participatif et interactif de la formation ainsi que le travail d'équipe. Les personnes responsables, quant à elles, soulignent le dynamisme des activités proposées, la pertinence du contenu et le fait que la formation s'adapte facilement à la réalité de leur milieu.

Cette année, 107 responsables d'écoles inscrites au programme Vox populi ont répondu au sondage électronique de fin d'année. Leur taux d'appréciation du programme est de 84,8 %. Ils affirment que la valeur ajoutée de leur adhésion au programme réside dans les outils clés en main, dans les formations adaptées, dans le soutien et les conseils professionnels disponibles tout au long de l'année ainsi que dans l'appartenance à un réseau crédible qui permet la mise en commun d'expertise au sein d'une communauté de responsables de conseils d'élèves.

Ainsi, le taux de satisfaction global à l'égard du programme Vox populi : ta démocratie à l'école s'établit à 85,2 %. C'est une augmentation de 1,8 point de pourcentage par rapport à 2022-2023.

Il n'y a pas eu de sondage de satisfaction à l'égard du programme Électeurs en herbe en 2023-2024, puisqu'il est mis en œuvre seulement lors d'élections générales municipales et provinciales.

OBJECTIF 1.3 Favoriser la consultation dans l'exercice de notre mission

Consultations menées

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2023-2024
Nombre de consultations menées	4 consultations par année	<div style="text-align: center;">  4 consultations </div>

Au cours de l'exercice 2023-2024, Élections Québec a mené quatre activités de consultation auprès des parties prenantes au processus électoral.

Le mandat 2023-2025 de la Table citoyenne a commencé par la nomination de ses 12 membres en avril 2023. Au cours de l'exercice, les membres se sont rencontrés deux fois : le 16 juin 2023, lors d'une rencontre de démarrage, et le 24 novembre 2023, lors d'une rencontre portant sur certains chapitres du document de consultation *Pour une nouvelle vision de la Loi électorale*.

Une rencontre d'échange avec les partis politiques provinciaux autorisés a eu lieu le 6 février 2024. Des membres d'Élections Québec et de plusieurs partis politiques autorisés ont pu y discuter de participation électorale et de désinformation.

Finalement, une vaste consultation publique s'est tenue du 20 novembre 2023 au 30 mars 2024 afin de réfléchir à une nouvelle vision d'ensemble du système électoral. La démarche *Pour une nouvelle vision de la Loi électorale* avait pour but de susciter des discussions sur les enjeux auxquels notre système électoral est confronté et sur les solutions qui pourraient être instaurées. Dans un esprit démocratique, nous avons convié les citoyennes, les citoyens, les acteurs politiques, les universitaires, les spécialistes du domaine électoral et les organismes à participer à cette réflexion.

Mise en œuvre des recommandations issues des consultations






Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2023-2024	RÉSULTAT CUMULATIF
Nombre de propositions issues des consultations mises en œuvre ou reprises sous forme de recommandations officielles	15 sur 5 ans		X
		0 proposition	14 propositions

Nous ne tenons pas seulement à informer les électrices, les électeurs et les acteurs politiques ; nous souhaitons aussi les écouter afin de nous appuyer sur leurs attentes et sur leurs préoccupations dans la réalisation de nos mandats. Les rencontres tenues avec les divers groupes consultatifs au cours de l'exercice 2023-2024 n'ont pas mené à la formulation de propositions ou de recommandations.

En juin 2023, la Table citoyenne a tenu une rencontre de démarrage pour son mandat 2023-2025. Sa rencontre de novembre 2023, quant à elle, fait partie intégrante de la démarche de consultation du document *Pour une nouvelle vision de la Loi électorale*. Par conséquent, les recommandations des membres de la Table citoyenne seront intégrées au bilan des consultations et des recommandations, qui sera publié ultérieurement.

La rencontre annuelle des partis politiques autorisés a eu lieu le 6 février 2024. Il s'agissait d'une édition spéciale au cours de laquelle nous avons discuté de participation électorale et de désinformation à la suite des élections générales de 2022.

Code pour les résultats :

	Cible atteinte		Cible à surveiller
	Cible en voie d'être atteinte ou résultat considéré comme satisfaisant		Cible fixée non atteinte
			Non mesuré cette année


5.1.2

ORIENTATION

2


AGIR POUR AMÉLIORER LE PROCESSUS ÉLECTORAL AU BÉNÉFICE DES ÉLECTRICES, DES ÉLECTEURS ET DE TOUS LES ACTEURS

AXE D'INTERVENTION 1 : qualité du processus électoral**OBJECTIF 2.1 Faciliter l'exercice des droits électoraux****Services favorisant l'accessibilité développés ou améliorés**

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2023-2024	RÉSULTAT CUMULATIF ¹²
Nombre de services développés ou améliorés favorisant l'accessibilité	7 sur 5 ans	0 amélioration	11 améliorations
			

Aucun projet visant à améliorer ou à développer des services favorisant l'accessibilité n'a été mené à terme au cours de l'exercice 2023-2024.

Temps d'attente pour certaines modalités de vote

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2023-2024
Temps d'attente pour certaines modalités de vote (BVDS et BVVE)	Maximum de 15 minutes	 S.O.

Le temps d'attente des électrices et des électeurs qui votent au bureau de la directrice ou du directeur du scrutin (BVDS) et au bureau de vote en établissement d'enseignement (BVVE) a été mesuré dans le cadre des élections générales provinciales de 2022. Le résultat est présenté dans notre *Rapport annuel de gestion 2022-2023*.

12. Le résultat cumulatif correspond à la somme des résultats atteints en 2019-2020, en 2020-2021, en 2021-2022 et en 2022-2023.

Connaissance des diverses modalités de vote

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2023-2024
Taux de connaissance moyen des modalités de vote	60 %	▬ S.O.

Le taux de connaissance moyen des modalités de vote a été mesuré dans le cadre des élections générales du 3 octobre 2022. Il a fait l'objet d'une reddition de comptes dans notre *Rapport annuel de gestion 2022-2023*.

Information reçue lors des élections générales provinciales

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2023-2024
Taux de satisfaction des électrices et des électeurs à l'égard de l'information reçue	85 %	▬ S.O.

Le taux de satisfaction des électrices et des électeurs à l'égard de l'information qu'ils ont reçue a été mesuré dans le cadre des élections générales du 3 octobre 2022. Il a fait l'objet d'une reddition de comptes dans notre *Rapport annuel de gestion 2022-2023*.

Satisfaction des électrices et des électeurs quant aux services offerts

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2023-2024
Taux de satisfaction des électrices et des électeurs à l'égard des services offerts	91 %	▬ S.O.

Le taux de satisfaction des électrices et des électeurs à l'égard des services que nous offrons a été mesuré dans le cadre de la tenue des élections générales du 3 octobre 2022. Il a fait l'objet d'une reddition de comptes dans notre *Rapport annuel de gestion 2022-2023*.

OBJECTIF **2.2** Renforcer le soutien aux acteurs pour viser le respect des règles

Nouveaux acteurs formés

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2023-2024
Pourcentage de nouveaux acteurs formés	100 %	✘ Provincial : 82,1 % Municipal : 82,4 %

En vertu de la *Loi électorale* et de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les intervenants politiques municipaux et provinciaux, comme les représentants officiels, les agents officiels ainsi que leurs délégués et adjoints, ont l'obligation de suivre une formation à l'intérieur d'un délai établi. Cette formation porte sur les règles liées au financement politique et au contrôle des dépenses électorales. Elle est adaptée au rôle que l'intervenant occupe.

Au palier électoral provincial, 82,1 % des intervenants qui avaient l'obligation de suivre une formation l'ont fait dans les délais prévus. Ce taux est plus bas que celui de l'exercice précédent (96,3 %). Notons que 91,5 % des intervenants ont suivi leur formation, en respectant ou non le délai prévu.

Au palier électoral municipal, 82,4 % des acteurs ayant l'obligation de suivre une formation en financement politique l'ont fait dans les délais prescrits par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Ce résultat est comparable à celui de l'exercice précédent (81,5 %). Précisons que 92,5 % des intervenants ont suivi leur formation, en respectant ou non le délai prévu.

Nous poursuivrons nos efforts afin que les intervenants suivent leur formation obligatoire dans les délais prescrits. Nous offrons également des programmes d'accueil aux acteurs concernés à la suite de leur nomination.

Outils d'accompagnement produits ou améliorés

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2023-2024	RÉSULTAT CUMULATIF
Nombre d'outils d'accompagnement produits ou améliorés	12 sur 5 ans	4 outils	14 outils

En prévision des élections générales municipales de 2025, nous avons amélioré notre offre de formation à ce palier électoral.

Nous avons créé ou amélioré quatre outils au cours de l'exercice financier 2023-2024.

Formation obligatoire en ligne pour le représentant financier d'un candidat à la direction d'un parti politique provincial

Depuis avril 2023, la formation en ligne portant sur les rôles et les responsabilités de la représentante financière ou du représentant financier d'une personne candidate à la direction d'un parti politique provincial est accessible dès son entrée en poste.

Capsules vidéo sur la formation des personnes responsables du financement politique

En août 2023, nous avons mis en ligne des capsules à l'intention des personnes songeant à devenir représentant officiel ou agent officiel d'une entité politique autorisée. Ces capsules vulgarisent les principales règles en matière de financement politique et de dépenses afin d'y sensibiliser les futurs intervenants avant leur nomination.

Aide à la tâche destinée aux trésorières et trésoriers

En février 2024, nous avons diffusé une aide à la tâche s'adressant aux trésorières et trésoriers des municipalités au sujet de l'attestation de la recevabilité des différents types de rapports. Ce nouveau type d'outil pédagogique présente la matière d'une façon plus succincte et dynamique.

Formations obligatoires en ligne pour les représentants officiels et pour les agents officiels au palier électoral municipal

Nous avons remodelé les contenus des formations obligatoires portant sur le rôle et sur les responsabilités des représentants officiels et des agents officiels des entités politiques municipales autorisées dans une nouvelle plateforme d'apprentissage en ligne. Ces formations, beaucoup plus interactives, sont accessibles depuis mars 2024.

AXE D'INTERVENTION 2 : évolution du cadre législatif

OBJECTIF 2.3 Proposer des améliorations aux lois électorales

Projets pilotes

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2023-2024	RÉSULTAT CUMULATIF
Nombre de projets pilotes mis en place	2 sur 5 ans	0 projet pilote	3 projets pilotes

Élections Québec a le souci de moderniser et d'optimiser le processus électoral. Aucun nouveau projet pilote n'a été mené au cours de l'exercice 2023-2024.






Recommandations qui ont conduit à une modification législative ou réglementaire

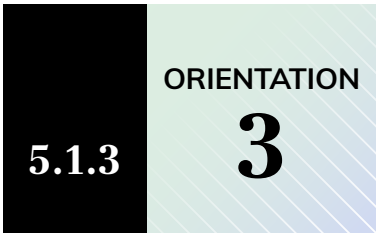
Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2023-2024	RÉSULTAT CUMULATIF
Proportion des recommandations du directeur général des élections qui ont conduit à une modification législative ou réglementaire	100 % après 5 ans	0 %	67,7 %

Dans son rapport annuel de gestion 2022-2023, Élections Québec a présenté un ensemble de recommandations pour les paliers électoraux provincial et municipal. Aucune de ces recommandations n'a conduit à une modification législative ou réglementaire au cours de l'exercice 2023-2024. Notre résultat cumulatif demeure inchangé à cet effet¹³.

Le directeur général des élections utilise chaque tribune qui lui est offerte afin de rappeler son expertise et ses recommandations pour que la *Loi électorale* demeure adaptée aux enjeux contemporains et pour qu'elle réponde bien aux besoins de la population. Même si nous n'avons pas atteint notre cible de 100 %, le résultat obtenu au terme de la période couverte par les plans stratégiques 2019-2024 confirme l'importance de l'apport du directeur général des élections dans le maintien d'un encadrement électoral pertinent et fiable. Par ailleurs, nous avons tenu une vaste consultation, en 2023-2024, afin de recueillir les avis et les opinions de diverses parties prenantes à la suite de la publication du document *Pour une nouvelle vision de la Loi électorale*. Les détails sur cette consultation sont présentés à la page 16.

13. Le résultat cumulatif est calculé par rapport au nombre total de recommandations (31) que nous avons formulées lors de la première année de notre planification stratégique actuelle.

Code pour les résultats :	
	Cible atteinte
	Cible en voie d'être atteinte ou résultat considéré comme satisfaisant
	Cible à surveiller
	Cible fixée non atteinte
	Non mesuré cette année



MISER SUR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL DYNAMIQUE ET ENGAGEANT

AXE D'INTERVENTION 1 : pratiques internes

OBJECTIF 3.1 Optimiser nos façons de faire en s'appuyant sur le travail collaboratif

Mesures favorisant la collaboration

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2023-2024	RÉSULTAT CUMULATIF ¹⁴
Nombre de mesures déployées favorisant la collaboration	8 sur 5 ans	X	
		1 mesure	7 mesures

En 2023-2024, nous avons mis sur pied un bureau de projet dont le rôle principal est d'assurer la gestion du portefeuille de projets en technologies de l'information. Il offrira un appui accru dans la gestion de projets d'envergure, un meilleur soutien aux équipes devant gérer le changement ainsi qu'une assistance bonifiée pour la prise de décision. Cette nouvelle structure améliorera la mise en commun d'information et la collaboration dans son ensemble.

Flexibilisation du travail

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2023-2024	RÉSULTAT CUMULATIF
Nombre de moyens mis en place pour flexibiliser le travail	4 sur 5 ans	X	
		0 moyen	3 moyens

Aucune initiative liée à la flexibilité du travail n'a été menée à terme au cours de l'exercice 2023-2024.

14. Le résultat cumulatif correspond à la somme des résultats atteints en 2019-2020, en 2020-2021, en 2021-2022, en 2022-2023 et en 2023-2024.

AXE D'INTERVENTION 2 : mobilisation du personnel

OBJECTIF 3.2 Accroître la mobilisation du personnel et le développement de l'expertise

Mobilisation du personnel

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2023-2024
Taux de mobilisation des membres du personnel	77 %	81 %

En décembre 2023, nous avons mené notre second sondage sur la mobilisation auprès de l'ensemble des membres de notre personnel. Pour obtenir un résultat comparable permettant d'apprécier l'atteinte de notre cible, nous avons retenu l'outil d'évaluation qui avait été construit et adapté à nos besoins en 2019, lorsque nous avons établi notre mesure de référence.

Sur les 357 membres du personnel sondés, 292 ont répondu au sondage. Le taux de participation est donc de 82 %. Le taux de mobilisation obtenu, qui est de 81 %, représente une augmentation de 4 % par rapport à celui de 2019. Puisque l'institution est dans la zone d'excellence, selon l'échelle de performance de la firme Énergie Mobilisation, nous avons atteint la cible fixée.

Nous souhaitons déployer les efforts requis afin de maintenir ce taux, ce qui permettra à l'institution de miser sur ses forces et de réduire ses zones de vulnérabilité.

Développement de l'expertise

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2023-2024
Taux des membres du personnel qui considèrent posséder l'expertise nécessaire pour réaliser leur travail	Se maintenir dans la zone d'excellence (plus de 80 %)	88 %

Cette année, l'enquête annuelle visant à mesurer le taux des membres du personnel qui considèrent posséder l'expertise nécessaire pour réaliser leur travail a été intégrée au sondage sur la mobilisation mené en décembre 2023. Pas moins de 88 % des membres du personnel d'Élections Québec estiment détenir les compétences requises pour accomplir leur travail adéquatement. Ce résultat est comparable à celui de 2019. Le taux de participation à cette consultation est de 82 %.

L'institution continuera de soutenir le développement des ressources humaines et la formation du personnel.

5.2 RÉSULTATS 2023-2024 DE LA COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE

En 2023-2024, la Commission de la représentation électorale en était à la cinquième et dernière année de mise en œuvre de son plan stratégique 2019-2024¹⁵. Le tableau suivant trace le portrait des résultats obtenus.

ORIENTATION

1

ASSURER UNE REPRÉSENTATION JUSTE ET ÉQUITABLE DES ÉLECTRICES ET DES ÉLECTEURS

Axes d'intervention :

- Établissement de la carte électorale du Québec
- Soutien et formation aux paliers électoraux municipal et scolaire
- Information et sensibilisation

Objectif	Indicateur	Cible	RÉSULTATS					Page
			2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24	
1.1 Réaliser les travaux relatifs à l'établissement de la prochaine carte électorale du Québec	Nombre d'étapes réalisées dans les délais prévus	4 étapes	➡			⚠	✘	49
			Mesuré après les élections générales provinciales			0 étape	2 étapes	
1.2 Favoriser la participation citoyenne	Nombre de moyens de consultation utilisés	4 moyens	➡			⚠	🎯	50
			Mesuré après les élections générales provinciales			0 moyen	4 moyens	
1.3 Former et soutenir les partenaires municipaux et scolaires	Nombre de moyens de communication déployés pour soutenir les partenaires	4 moyens par exercice de délimitation	🎯	🎯	S.O.	🎯	🎯	51
			5 moyens (élections municipales)	0 moyen (élections municipales)		2 moyens (élections scolaires anglophones)	11 moyens (élections municipales) 7 moyens (élections scolaires anglophones)	
			✘	S.O.	S.O.	✘	✘	
	Pourcentage de partenaires formés	100 %	53 %	S.O.	S.O.	0 %	64 %	52
	Pourcentage de réponse aux demandes de soutien	100 %	100 %	100 %	S.O.	100 %	100 %	53
1.4 Réaliser les analyses nécessaires à l'examen ou à l'établissement de la carte électorale d'une municipalité ou d'une commission scolaire	Pourcentage d'analyses réalisées	100 %	⚠	🎯	S.O.	⚠	🎯	53
			0 %	100 %		0 %	100 %	
1.5 Faire connaître les principes de la représentation électorale et les règles de la délimitation territoriale	Nombre de moyens d'information et de sensibilisation utilisés	3 moyens par exercice de délimitation	🎯	🎯	S.O.	⚠	🎯	54
			3 moyens (élections municipales)	2 moyens (élections municipales)		0 moyen (élections provinciales et scolaires)	9 moyens (élections provinciales) 3 moyens (élections municipales) 3 moyens (élections scolaires)	

15. Au cours de l'exercice 2021-2022, nous avons pris la décision de prolonger le plan stratégique 2019-2023 d'un an. Afin de tenir compte de cette prolongation, nous avons révisé nos cibles et nous les avons reportées sur cinq ans.

Code pour les résultats :	
	Cible atteinte
	Cible en voie d'être atteinte ou résultat considéré comme satisfaisant
	Cible à surveiller
	Cible fixée non atteinte
	Non mesuré cette année



ASSURER UNE REPRÉSENTATION JUSTE ET ÉQUITABLE DES ÉLECTRICES ET DES ÉLECTEURS

AXE D'INTERVENTION 1 : établissement de la carte électorale du Québec

OBJECTIF 1.1 Réaliser les travaux relatifs à l'établissement de la prochaine carte électorale du Québec

Étapes de délimitation du territoire

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2023-2024
Nombre d'étapes réalisées dans les délais prévus	4 étapes	X
		2 étapes

Le 31 mars 2024, la Commission avait réalisé deux des étapes qui mènent à l'établissement définitif d'une carte électorale pour le Québec qui sont prévues dans la *Loi électorale* :

- Le dépôt du rapport préliminaire à l'Assemblée nationale ;
- La tenue des audiences publiques.

La préparation du rapport préliminaire a commencé officiellement au lendemain des élections générales de 2022, comme prévu dans la *Loi électorale*. Ce rapport, qui présente la proposition de délimitation des circonscriptions électorales, a été déposé à l'Assemblée nationale le 19 septembre 2023.

Comme le prévoit la *Loi*, la Commission a tenu des audiences publiques à la suite du dépôt du rapport préliminaire. Elle a visité 12 villes dans les régions où des changements ont été proposés aux limites des circonscriptions. Au total, 16 audiences ont eu lieu entre le 10 octobre et le 15 novembre 2023, dont deux audiences virtuelles ; environ 600 personnes y ont pris part. La Commission de l'Assemblée nationale a ensuite étudié le rapport préliminaire les 13, 14 et 15 février 2024.

Pas moins de 186 personnes ont pris la parole lors des audiences publiques, tandis que 38 députées et députés se sont exprimés durant l'étude de la Commission de l'Assemblée nationale.

OBJECTIF 1.2 Favoriser la participation citoyenne

Moyens de consultation

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2023-2024
Nombre de moyens de consultation utilisés	4 moyens	④ 4 moyens

Lors de ses travaux visant l'établissement d'une nouvelle carte électorale, la Commission souhaite entendre les commentaires de la population. Ces commentaires lui permettent de parfaire sa connaissance du territoire et des communautés présentes dans les différentes circonscriptions et régions du Québec. Dès le début des travaux, la Commission doit prévoir des outils diversifiés, efficaces et accessibles afin que les citoyennes, les citoyens et les organismes puissent transmettre leurs commentaires et leurs suggestions sous différentes formes.

La Commission a déployé quatre moyens de consultation afin de recueillir les commentaires des intervenants sur la proposition de délimitation des circonscriptions électorales présentée dans son rapport préliminaire. Dès la diffusion de ce rapport, le 19 septembre 2023, elle a mis ces outils en ligne dans la section du site Web consacrée à la carte électorale :

- Un formulaire permettant aux citoyennes et citoyens d'émettre leurs commentaires sur la proposition de délimitation de la carte électorale ;
- Une plateforme avec une carte interactive permettant aux citoyens de visualiser les délimitations proposées par la Commission et de soumettre des suggestions ou des éléments d'information sur la proposition de carte électorale ;
- Un outil permettant aux citoyens de transmettre des mémoires, des lettres, des résolutions et d'autres documents à la Commission dans le cadre de sa consultation publique ;
- Une plateforme permettant aux citoyens de confirmer leur intention d'assister aux audiences publiques.

AXE D'INTERVENTION 2 : soutien et formation aux paliers municipal et scolaire

OBJECTIF 1.3 Former et soutenir les partenaires municipaux et scolaires

Moyens de communication

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2023-2024	RÉSULTAT CUMULATIF ¹⁶
Nombre de moyens de communication déployés pour soutenir les partenaires	4 moyens par exercice de délimitation		⊙
		6 moyens (élections municipales)	11 moyens (élections municipales)
			⊙
		5 moyens (élections scolaires anglophones)	7 moyens (élections scolaires anglophones)

Partenaires municipaux

Dans le cadre de l'exercice de délimitation des circonscriptions électorales municipales, qui a commencé en janvier 2024, la Commission a déposé divers gabarits d'outils de communication dans l'extranet municipal à compter de l'automne 2023 :

- Un modèle de plan de communication, que les municipalités peuvent utiliser ou dont elles peuvent s'inspirer pour organiser les communications destinées à la population en 2024 ;
- Un feuillet d'information destiné aux citoyennes et aux citoyens, que les municipalités peuvent imprimer en fonction de leurs besoins ;
- Des gabarits d'actualité qu'elles peuvent diffuser sur leur site Web ou envoyer par courriel, de même que des exemples de publications pour leurs médias sociaux ;
- Des images pour leurs médias sociaux.

Nous avons également communiqué avec les présidentes et présidents d'élection par courriel pour :

- Informer les municipalités de moins de 20 000 habitants qu'elles peuvent s'assujettir volontairement à l'obligation de diviser leur territoire en vue des élections générales municipales de 2025 ;
- Informer les municipalités des étapes à venir et leur faire connaître le calendrier des formations que nous leur offrons.

16. Le résultat cumulatif correspond à la somme des résultats atteints en 2019-2020, en 2020-2021, en 2021-2022, en 2022-2023 et en 2023-2024.

Partenaires scolaires

Pour l'exercice de délimitation des circonscriptions électorales scolaires anglophones, nous avons déposé deux types de gabarits dans l'extranet scolaire pour que les commissions scolaires puissent présenter leur projet de division :

- Un gabarit d'actualité pour leur site Web ou pour une infolettre ;
- Des gabarits de publications pour leurs médias sociaux.

Deux autres gabarits permettent d'informer les électrices et les électeurs d'une assemblée publique : un modèle d'actualité pour un site Web ou pour une infolettre ainsi que des modèles de publications pour les médias sociaux. Des visuels sont aussi proposés pour accompagner le tout.

Formation des partenaires

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2023-2024
Pourcentage des partenaires formés	100 %	X 64 %

Partenaires municipaux

Le 31 mars 2024, 174 des 270 municipalités assujetties à la division du territoire en districts électoraux avaient participé aux séances de formation municipales, ce qui correspond à 64,4 % des municipalités assujetties. Au total, 273 personnes ont pris part aux formations.

Dix séances de formation ont été offertes aux municipalités devant diviser leur territoire en districts électoraux à compter de janvier 2024. Ces séances ont été offertes dans six villes du Québec. Quatre formations ont été données à distance entre le 15 janvier et le 2 février 2024.

Le pourcentage de municipalités formées dépend de divers facteurs, dont la promotion de la formation, les besoins des municipalités et l'expérience du personnel municipal en matière de division du territoire.

Partenaires scolaires anglophones

Les travaux de délimitation des circonscriptions électorales des commissions scolaires anglophones se sont déroulés de février à décembre 2023. Aucune formation n'a été offerte à ces commissions scolaires ; nous avons plutôt misé sur l'accompagnement personnalisé, étant donné le peu de commissions scolaires à soutenir.

Réponse aux demandes de soutien

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2023-2024
Pourcentage de réponse aux demandes de soutien	100 %	🎯 100 %

Lors de nos communications avec les municipalités, dans nos infolettres ou au cours des formations, nous les invitons à communiquer avec nous si elles ont des questions concernant le processus de division, les techniques de division et les dispositions de la *Loi* encadrant ce processus.

Nous offrons également un accompagnement aux municipalités tout au long de leurs travaux. Par exemple, une municipalité peut nous demander de réviser son projet de division avant qu'il soit adopté par le conseil.

Le 31 mars 2024, 120 municipalités avaient demandé de l'information sur le processus de division du territoire en districts électoraux. Nous avons mené 247 communications avec ces municipalités.

OBJECTIF 1.4 Réaliser les analyses nécessaires à l'examen ou à l'établissement de la carte électorale d'une municipalité ou d'une commission scolaire

Analyse des règlements et des résolutions de division

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2023-2024
Pourcentage d'analyses réalisées	100 %	🎯 100 %

L'exercice de délimitation du territoire des circonscriptions scolaires anglophones a commencé le 15 février 2023. Les analyses et les décisions des commissaires se sont terminées en janvier 2024. Au cours de cet exercice, les neuf commissions scolaires anglophones ont adopté une résolution de délimitation de leur territoire en circonscriptions électorales pour les élections générales qui se tiendront le 3 novembre 2024. La Commission de la représentation électorale a reçu et analysé toutes ces résolutions.

Les travaux de délimitation des districts électoraux des municipalités pour les élections générales municipales du 2 novembre 2025 ont aussi commencé. Le 11 janvier 2024, nous avons envoyé les données officielles du directeur général des élections. En 2024, 270 municipalités sont assujetties à l'obligation de diviser leur territoire en districts électoraux. Parmi elles, 145 se sont prévaluées des dispositions prévues à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* qui permettent à une municipalité de reconduire les districts électoraux utilisés lors des élections générales de 2021. Elles devaient adresser cette demande à la Commission avant le 15 mars 2024. Les autres municipalités doivent adopter un règlement de division avant le 1^{er} juin 2024. Le 31 mars 2024, la Commission avait reçu et analysé un seul règlement de division municipal.

La Commission exerce des compétences dans ces deux processus lorsque les résolutions et les règlements de division du territoire ne respectent pas les critères des lois qui les régissent et lorsque les citoyennes et les citoyens s’y opposent.

AXE D’INTERVENTION 3 : information et sensibilisation

OBJECTIF 1.5 Faire connaître les principes de la représentation électorale et les règles de la délimitation territoriale

Moyens d’information et de sensibilisation

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2023-2024	RÉSULTAT CUMULATIF
Nombre de moyens d’information et de sensibilisation utilisés			9 moyens (élections provinciales)
			9 moyens (élections provinciales)
	3 moyens par exercice de délimitation	3 moyens (élections municipales)	3 moyens (élections municipales)
		3 moyens (élections scolaires)	3 moyens (élections scolaires)



Délimitation provinciale

Nous avons mis en œuvre un large éventail de moyens visant à faire connaître les principes de la représentation électorale et les règles de la délimitation territoriale dans le cadre de l'exercice de délimitation des circonscriptions électorales du Québec : communiqués de presse, pages Web, actualités Web, cahier informatif dans les quotidiens, publicités sur le Web et à la radio, publications, vidéos et publicités sur les médias sociaux, etc. Nous avons consenti plusieurs efforts pour que la population soit informée de la première étape de l'exercice de délimitation qui était en cours à l'automne 2023, et ce, sur de multiples plateformes.

Délimitation municipale

Nous avons produit des communications pour informer la population des travaux menés par les municipalités au regard de la délimitation de leur territoire. Nous avons notamment :

- Diffusé une actualité sur notre site Web au sujet des travaux en cours, que nous avons envoyée à nos abonnés par infolettre ;
- Mis à jour les pages de notre site Web traitant de la division du territoire municipal ;
- Mis à jour un feuillet d'information à l'intention des électrices et des électeurs, que les présidents d'élection peuvent imprimer et distribuer eux-mêmes.

Délimitation scolaire

L'exercice de délimitation des circonscriptions électorales scolaires anglophones a commencé en 2023. Pour informer la population de cet exercice, nous avons :

- Diffusé une actualité sur notre site Web, que nous avons envoyée sous forme d'infolettre à nos abonnés ;
- Effectué des publications sur nos médias sociaux ;
- Préparé un feuillet d'information à l'intention des électrices et des électeurs, que les présidents d'élection peuvent imprimer et distribuer eux-mêmes.



6

DÉCLARATION COMMUNE DE SERVICES AUX CITOYENS



6.1 RÉSULTATS 2023-2024

La *Déclaration commune de services aux citoyens* définit les engagements généraux et spécifiques auxquels nous souscrivons. Elle précise les délais de service auxquels les citoyennes et citoyens sont en droit de s'attendre lorsqu'ils s'adressent à Élections Québec et à la Commission de la représentation électorale ou lorsqu'ils formulent une plainte.

6.1.1 Engagements généraux

Nous souhaitons offrir des services de qualité à toutes les citoyennes et à tous les citoyens. Nous avons pris cinq engagements généraux portant sur différents aspects de notre offre de service, de l'accueil des citoyens à l'accessibilité des services pour tous, en passant par la qualité du traitement des demandes.

Engagement 1 : une réponse rapide et courtoise

La rapidité et la courtoisie sont des qualités essentielles à une bonne prestation de services.

En plus de considérer la rapidité et la courtoisie dans notre prestation de services, nous évaluons l'efficacité, c'est-à-dire la transmission d'une réponse adéquate et complète dans le délai prévu. Nous menons un sondage auprès des citoyennes et citoyens qui communiquent avec notre centre de renseignements afin de mesurer leur satisfaction sur ces trois aspects. Le taux de satisfaction de la clientèle quant à notre efficacité à répondre à leur demande est de 85,6 % ; celui lié à la courtoisie que nous démontrons à leur égard est de 88,4 %.

Deux autres indicateurs témoignent de la rapidité d'un service téléphonique : le nombre de demandes de rappel automatisé et le taux d'appels abandonnés.

- Pour éviter d'attendre, la citoyenne ou le citoyen peut demander que nos préposés le rappellent. Nous avons effectué 28 rappels programmés.
- Le taux d'abandon¹⁷ est de 1,1 %. La majorité des appels abandonnés le sont à l'intérieur de 120 secondes.

Engagement 2 : une information de qualité

Nous avons à cœur de fournir des informations complètes, claires et faciles à comprendre aux citoyennes et aux citoyens qui communiquent avec nous afin de bien répondre aux besoins de la population.

17. Le taux d'abandon correspond à la proportion d'appels abandonnés par les citoyennes et citoyens ayant communiqué avec nous. Lorsqu'un citoyen raccroche alors qu'il est en attente, par exemple, son appel est comptabilisé comme un appel abandonné.

Notre sondage évalue également la qualité de l'information fournie, plus précisément la clarté de l'information ainsi que notre capacité à la livrer. Les taux de satisfaction quant à ces deux aspects sont de 86,2 % et de 85,1 %. Le taux de satisfaction moyen quant à l'ensemble des engagements évalués par le sondage est de 86,1 %.

De plus, nous nous assurons de la qualité de l'information diffusée sur notre site Web. Nous effectuons des mises à jour lorsque c'est nécessaire, notamment en fonction des modifications législatives. Nous assurons aussi un suivi des commentaires formulés par les citoyennes et citoyens quant aux informations que nous diffusons sur notre site.

Engagement 3 : la confidentialité des renseignements personnels

Nous nous assurons de protéger les renseignements personnels des citoyennes et des citoyens qui communiquent avec le centre de renseignements, conformément aux lois en vigueur.

Nous utilisons plusieurs moyens pour assurer la confidentialité des renseignements personnels de notre clientèle.

- Chaque année, nous validons la liste du personnel du centre de renseignements pouvant avoir accès aux différents systèmes informatiques contenant des renseignements personnels sur les électrices et les électeurs ;
- Nous utilisons un protocole d'identification informatique pour limiter l'accès aux membres du personnel autorisés afin de protéger les renseignements personnels des citoyens et des électeurs ;
- Dès leur entrée en fonction et en janvier de chaque année par la suite, tous les membres du personnel du centre de renseignements signent un formulaire d'engagement lié au respect de la confidentialité, notamment à l'égard du contenu de la liste électorale permanente. Au cours de l'exercice 2023-2024, tous les membres du personnel du centre de renseignements ont rempli et signé ce formulaire.

Les informations liées à l'application des lois et des politiques en matière de protection des renseignements personnels sont présentées à la page 97, section 8.2.1, de ce rapport.

Engagement 4 : un accès facile aux services

Nous nous assurons que les citoyennes et les citoyens peuvent avoir accès aux services dont ils ont besoin.

Les citoyennes et les citoyens peuvent nous joindre par téléphone, par courrier, par courriel, à l'aide de notre service de clavardage et sur les médias sociaux. Ils peuvent également se rendre à notre siège social pour communiquer avec nous en personne. Nous mettons à leur disposition une ligne téléphonique sans frais partout au Canada et aux États-Unis. À l'occasion d'élections, les heures d'ouverture de notre centre de renseignements sont étendues afin que nous puissions bien répondre aux demandes des électrices et des électeurs. Le tableau suivant présente quelques statistiques sur le nombre de demandes reçues au centre de renseignements en 2023-2024.

TABLEAU 3 Demandes reçues au centre de renseignements

Nombre d'appels traités	7 587 ¹⁸
Nombre de sessions de clavardage tenues	390
Nombre de courriels traités	2 131
Taux d'appels en dehors des heures d'ouverture	2,9 % ¹⁹

Engagement 5 : une offre de services adaptée

Pour que les services soient accessibles, ils doivent être adaptés aux besoins de l'ensemble de la population. Nous nous sommes donc engagés à prendre les mesures nécessaires afin que nos services répondent le mieux possible aux besoins de chacun.

- Le personnel du centre de renseignements fournit de l'assistance à toute personne éprouvant des difficultés à naviguer dans notre site Web ou encore à utiliser ou à remplir l'un de nos documents ;
- Nous communiquons avec la clientèle sourde, malentendante ou présentant un trouble de la parole de concert avec le Service de relais Bell ;
- Nos lignes directrices sur l'accessibilité des contenus numériques nous guident quotidiennement dans nos différents projets ;
- Depuis avril 2022, notre site Web indique les critères d'accessibilité de chaque lieu de vote lors d'élections. En 2023-2024, nous avons diffusé cette information lors de l'élection partielle du 2 octobre 2023 dans la circonscription de Jean-Talon ;
- Nous produisons des bulletins de vote et des affiches comprenant une photographie des personnes candidates pour faciliter l'exercice du droit de vote ;
- Tous les bureaux de vote disposent d'une trousse d'accessibilité, qui comprend notamment une loupe lumineuse, un crayon avec un embout permettant une meilleure prise, un gabarit de vote en braille et une affiche agrandie présentant les personnes candidates ;
- Notre avis d'inscription et notre carte de rappel, qui sont transmis lors d'élections, ainsi que notre site Web comprennent un logo permettant d'identifier facilement les bureaux de vote accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
- Nous avons élaboré un guide simplifié pour les élections provinciales et pour les élections municipales qui décrit les grandes étapes pour voter à l'aide de courts textes accompagnés d'images. Le guide pour les élections provinciales est disponible en tout temps sur notre site Web.

18. Ce nombre ne comprend pas les abandons et les appels acheminés dans le système de réponse vocale interactive.

19. Nous avons répondu à l'ensemble des 224 appels reçus en dehors des heures d'ouverture du centre de renseignements qui ont été enregistrés sur notre boîte vocale le jour même ou le jour ouvrable suivant.

6.1.2 Engagements spécifiques

Dans la *Déclaration commune de services aux citoyens*, nous nous engageons à respecter des délais précis en matière de communication avec les citoyennes et citoyens. Le tableau suivant présente les résultats obtenus au cours de l'exercice 2023-2024 ainsi que ceux obtenus lors des exercices précédents.

TABEAU 4 Résultats liés aux délais de réponse du centre de renseignements

Service	Délai maximal visé	RÉSULTATS				
		2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Service téléphonique						
Temps d'attente avant de parler à une personne	2 minutes	98,1 % ²⁰	89,9 % ²¹	92,1 % ²²	95 % ²³	95,5 % ²⁴
Délai de réponse à la suite d'un message	Le jour même ou le jour ouvrable suivant	100 % (224 messages)	100 % (1 437 messages)	100 % (713 messages)	100 % (372 messages)	100 % (455 messages)
Courriel						
Délai de réponse ou de l'accusé de réception	Le jour même ou le jour ouvrable suivant	99,6 % (2 131 courriels)	99,8 % (9 318 courriels)	100 % (8 822 courriels)	99,7 % (2 953 courriels)	100 % (2 900 courriels)
Accueil au siège social						
Temps d'attente lorsqu'une personne se présente au siège social	5 minutes	100 % (16 personnes)	100 % (45 personnes)	100 % ²⁵ (3 personnes)	–	100 % (49 personnes)

20. Nous avons répondu à 98,1 % des appels à l'intérieur du délai de deux minutes. En effet, nous avons donné une réponse en deux minutes ou moins à 7 532 des 7 674 appels reçus.

21. Nous avons répondu à 89,9 % des appels à l'intérieur de deux minutes. Ainsi, sur les 90 687 appels reçus, nous avons répondu à 81 526 appels dans les délais visés. Ce volume d'appels plus élevé est attribuable à la tenue des élections générales provinciales du 3 octobre 2022.

22. Nous avons répondu à 92,1 % des appels à l'intérieur d'une période de deux minutes. Ainsi, sur les 19 328 appels reçus au total, 17 796 appels ont obtenu une réponse dans les délais visés. Ce volume d'appels élevé est attribuable à la tenue d'élections générales municipales en novembre 2021.

23. Sur les 9 962 appels reçus, nous avons répondu en moins de deux minutes à 9 470 appels.

24. Sur les 11 819 appels reçus, nous avons répondu à 11 293 appels en moins de deux minutes.

25. En raison de la pandémie de COVID-19, au cours de l'exercice 2021-2022, les services du centre de renseignements ont été majoritairement assurés à distance, dans un contexte de télétravail. Ainsi, lors des élections générales municipales, alors que les services du centre de renseignements étaient exceptionnellement offerts en présentiel, seulement trois citoyens se sont présentés sur place en septembre 2021.

6.1.3 Traitement des plaintes de service

Les citoyennes et les citoyens insatisfaits de la qualité des services rendus par Élections Québec, par la Commission de la représentation électorale ou par les membres du personnel de ces institutions peuvent communiquer avec le centre de renseignements ou transmettre une plainte, notamment au moyen du formulaire disponible sur notre site Web.

Le bureau des plaintes effectue un suivi rigoureux de toute plainte formulée à l'égard de la qualité des services reçus. Lorsqu'il reçoit une plainte de service, il la transmet à la direction concernée afin qu'elle en assure le traitement.

Nous nous engageons à transmettre une réponse claire et complète à la personne plaignante au plus tard 20 jours ouvrables à la suite de la réception de sa plainte. Ce délai peut être différent en période électorale, selon notre *Déclaration commune de services aux citoyens*. Le tableau ci-dessous présente les résultats obtenus au cours de l'exercice 2023-2024 ainsi que ceux des exercices antérieurs.

TABLEAU 5 Plaintes formulées à l'égard des services reçus

Délai maximal visé	RÉSULTATS				
	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Délai de réponse : 20 jours ouvrables	100 % 7/7	97 % 154/159	100 % 11/11	100 % 3/3	86 % 6/7

En 2023-2024, nous avons traité sept plaintes de service dans un délai moyen de quatre jours ouvrables. Deux plaintes portaient sur le processus d'enquête ; deux sur le travail d'un membre du personnel d'Élections Québec ; une sur la qualité du français d'une communication institutionnelle ; une sur le processus de transfert d'une communication vers le bureau des plaintes ; et une autre sur le délai de réception d'un document destiné aux électeurs dans le cadre d'une élection partielle.

Pour sa part, la Commission de la représentation électorale n'a reçu aucune plainte de service au cours de l'exercice financier 2023-2024.

Les plaintes et les commentaires formulés par les citoyens nous permettent d'améliorer notre prestation de service. C'est pourquoi elles sont transmises aux directions concernées, qui peuvent apporter les rectifications appropriées, au besoin.

7

**GESTION DES
RESSOURCES**

7.1 RESSOURCES HUMAINES

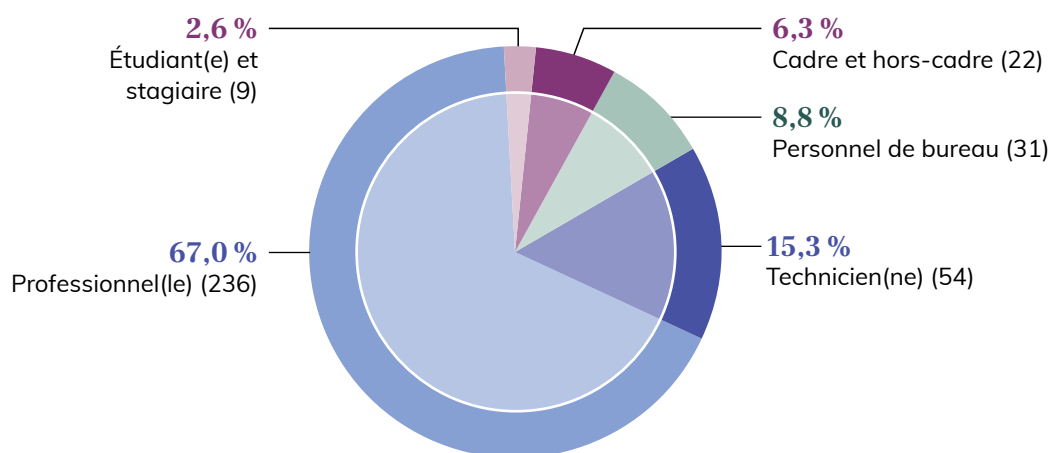
7.1.1 Personnel en poste au 31 mars 2024

Le 31 mars 2024, notre institution comptait 352 employées et employés nommés en vertu de la *Loi sur la fonction publique*. Parmi eux, 319 avaient le statut d'employé régulier, dont 8 employés régionalisés ; 24 avaient le statut d'employé occasionnel ; et 9, le statut d'étudiant ou de stagiaire. De plus, 14 employés temporaires étaient nommés en vertu de la *Loi électorale*. Au cours de l'exercice 2023-2024, l'effectif de notre institution a augmenté : il est passé de 336 employés réguliers, en 2022-2023, à 352 en 2023-2024. Cette augmentation s'explique en partie par une diminution du nombre de postes vacants au 31 mars et par l'ajout de 10 nouveaux postes réguliers.

TABLEAU 6 Évolution de la répartition du personnel selon la catégorie d'emploi²⁶

Catégorie d'emploi	31 mars 2024	31 mars 2023	31 mars 2022
Hors-cadre	1	1	1
Cadre	21	22	23
Professionnel(le)	236	227	214
Technicien(ne)	54	46	52
Personnel de bureau	31	32	32
Ouvrier(-ière)	0	0	9
Étudiant(e)	8	6	1
Stagiaire	1	2	3
Total	352	336	335

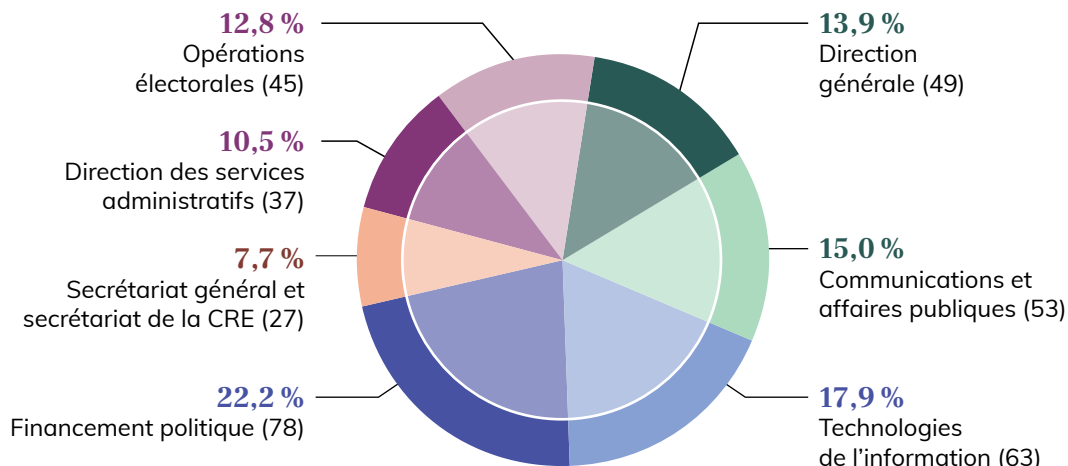
GRAPHIQUE 1 Répartition du personnel au 31 mars 2024 selon la catégorie d'emploi²⁷



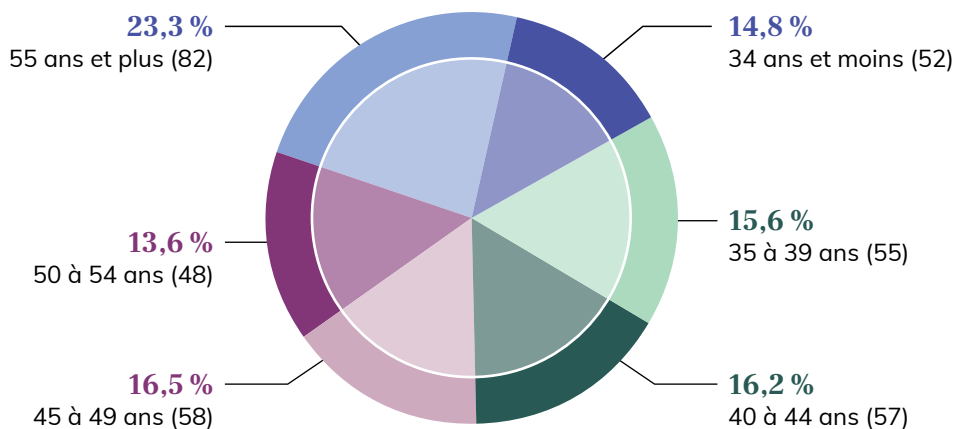
26. Ces données excluent le personnel temporaire nommé en vertu de la *Loi électorale*.

27. Le 31 mars 2024, l'institution comptait 21 cadres et un hors-cadre.

GRAPHIQUE 2 Répartition du personnel au 31 mars 2024 selon le secteur d'activité



GRAPHIQUE 3 Répartition du personnel au 31 mars 2024 selon l'âge



7.1.2 Taux de départ volontaire du personnel régulier

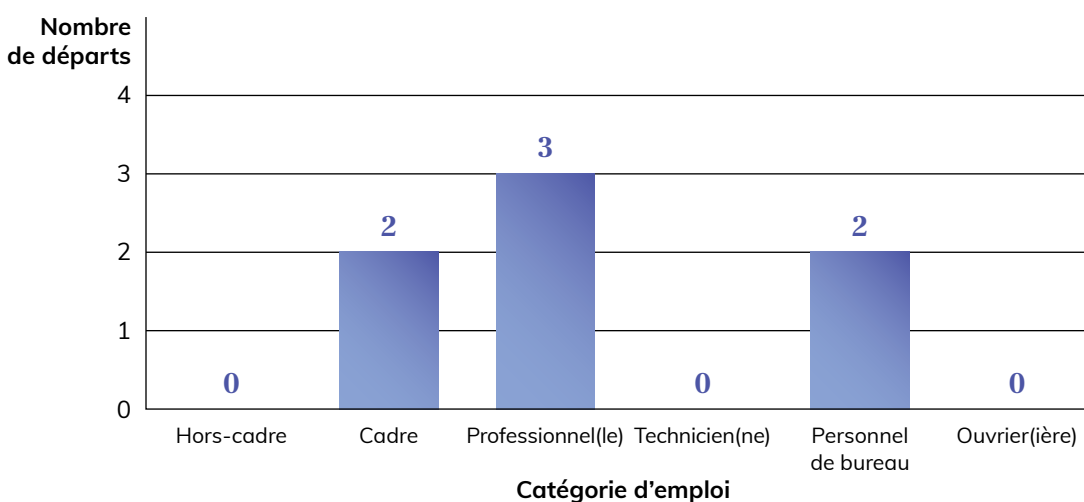
Le taux de départ volontaire inclut le nombre de démissions, de retraites et de mutations. On l'obtient en divisant le nombre total de départs par le nombre moyen d'employés réguliers.

Le nombre de démissions et de mutations a augmenté, en 2023-2024, par rapport à l'exercice précédent. Les départs à la retraite sont demeurés stables.

TABLEAU 7 Évolution du taux de départ volontaire du personnel régulier

Type de départ	2023-2024	2022-2023	2021-2022
Nombre moyen d'employés réguliers	310	295	273
Nombre de démissions	8	4	3
Nombre de retraites	7	7	6
Nombre de mutations	23	19	31
Nombre total de départs	38	30	40
Taux de départ (%)	12,3	10,2	14,7

En 2023-2024, sept membres du personnel régulier ont pris leur retraite, ce qui représente un taux de 2,3 %.

GRAPHIQUE 4 Répartition des départs à la retraite par catégorie d'emploi

7.1.3 Recrutement et accès à l'égalité en emploi

Recrutement

Le nombre d'embauches a légèrement augmenté, en 2023-2024, par rapport à l'exercice précédent. Le nombre de recrutements liés à des emplois réguliers et occasionnels demeure semblable. Toutefois, il y a une augmentation des emplois étudiants et des stagiaires.

Depuis deux ans, la *Loi modifiant la Loi sur la fonction publique et d'autres dispositions* permet à la fonction publique de modifier son processus de dotation pour réduire les délais d'embauche et pour répondre efficacement aux besoins de main-d'œuvre des ministères et organismes. Au 31 mars 2024, Élections Québec avait affiché 91 processus de sélection en recrutement ou en promotion depuis le début de l'exercice ; 14 d'entre eux étaient toujours en cours. Ces processus ont permis de pourvoir 66 % des emplois disponibles.

TABLEAU 8 Embauche totale selon le statut d'emploi en 2023-2024

	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel étudiant et stagiaire	TOTAL
Nombre de membres du personnel embauchés	33	36	9	78

TABLEAU 9 Membres du personnel selon le statut d'emploi au 31 mars 2024

	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel temporaire (Loi électorale)	Personnel étudiant et stagiaire	TOTAL
Nombre total de membres du personnel	319	24	14	9	366

Accès à l'égalité en emploi

TABLEAU 10 Taux d'embauche des membres de groupes cibles selon le statut d'emploi en 2023-2024 (excluant les membres du personnel nommés en vertu de la *Loi électorale*²⁸)

Statut d'emploi	Embauche totale	GROUPE CIBLE					Embauche totale	Taux d'embauche (%)
		Minorités visibles et ethniques	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées			
Régulier	33	10	0	0	0	10	30,3	
Occasionnel	36	6	0	0	1	7	19,4	
Étudiant et stagiaire	9	2	0	0	0	2	22,2	
TOTAL	78	18	0	0	1	19	24,4	

TABLEAU 11 Évolution du taux d'embauche des membres de groupes cibles selon le statut d'emploi (excluant les membres du personnel nommés en vertu de la *Loi électorale*²⁸)

Statut d'emploi	EXERCICE					
	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Régulier (%)	30,3	26,5	30,4	–	29,4	23,5
Occasionnel (%)	19,4	14,3	13,8	6,5	18,6	59,4
Étudiant et stagiaire (%)	22,2	31,3	–	–	25,0	12,5

28. Depuis le 1^{er} avril 2022, les membres du personnel rémunérés sous la *Loi électorale* sont traités dans un système de paie différent. Les renseignements à leur sujet ne sont donc plus inclus dans les données produites par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

TABLEAU 12 Évolution du taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein du personnel régulier (excluant les membres du personnel nommés en vertu de la *Loi électorale*²⁹)

Groupe cible	Nombre de membres du personnel régulier (taux de représentativité en %)				
	31 mars 2024	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2020
Minorités visibles et ethniques	43 (13,5)	37 (12,2)	22 (7,9)	18 (7,1)	16 (6,3)
Anglophones	3 (0,9)	5 (1,6)	5 (1,8)	5 (1,9)	5 (2,0)
Autochtones	3 (0,9)	4 (1,3)	5 (1,8)	3 (1,2)	3 (1,2)
Personnes handicapées	5 (1,6)	5 (1,6)	6 (2,2)	6 (2,4)	6 (2,4)
TOTAL	54 (16,9)	51 (16,7)	38 (13,7)	32 (12,6)	30 (11,9)
Personnel régulier	319	305	277	253	253

TABLEAU 13 Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein du personnel régulier selon la catégorie d'emploi au 31 mars 2024

Groupe cible	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel		Personnel technicien		Personnel de bureau		Personnel ouvrier		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Minorités visibles et ethniques	–	–	34	15,5	7	13,7	2	7,4	–	–	43	13,5
Anglophones	–	–	3	1,4	–	–	–	–	–	–	3	0,9
Autochtones	2	0,9	1	0,4	–	–	–	–	–	–	3	0,9
Personnes handicapées	–	–	3	1,4	–	–	2	7,4	–	–	5	1,6
TOTAL	2	0,9	41	18,7	7	13,7	4	14,8	–	–	54	16,9
Personnel régulier	22		219		51		27		–	–	319	

29. Depuis le 1^{er} avril 2022, les membres du personnel rémunérés sous la *Loi électorale* sont traités dans un système de paie différent. Les renseignements à leur sujet ne sont donc plus inclus dans les données produites par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

Accès à l'égalité en emploi des femmes

Nous observons une quasi-parité dans les emplois pourvus en 2023-2024 au sein du personnel régulier : le taux d'embauche de femmes est de 48,5 %.

TABLEAU 14 Taux d'embauche des femmes selon le statut d'emploi en 2023-2024 (excluant les membres du personnel nommés en vertu de la *Loi électorale*³⁰)

	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel étudiant et stagiaire	TOTAL
Nombre total de membres du personnel embauchés	33	36	9	78
Nombre de femmes embauchées	16	21	2	39
Taux d'embauche (%)	48,5	58,3	22,2	50,0

TABLEAU 15 Taux de représentativité des femmes au sein du personnel régulier selon la catégorie d'emploi au 31 mars 2024

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel ouvrier	TOTAL
Nombre total de membres du personnel réguliers	22	219	51	27	–	319
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	13	97	40	19	–	169
Taux de représentativité (%)	59,1	44,3	78,4	70,4	–	53,0

7.2 RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

Élections Québec et la Commission de la représentation électorale puisent les sommes nécessaires à la réalisation de leurs missions dans le Fonds consolidé du revenu du Québec. Elles peuvent ainsi respecter les dispositions de la *Loi électorale* ; exercer les responsabilités que prévoient la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones* ; et accomplir tout autre mandat qui leur est confié par l'Assemblée nationale.

30. Depuis le 1^{er} avril 2022, les membres du personnel rémunérés sous la *Loi électorale* sont traités dans un système de paie différent. Les renseignements à leur sujet ne sont donc plus inclus dans les données produites par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

Nos dépenses sont comptabilisées dans le programme Administration du système électoral des personnes désignées par l'Assemblée nationale. Le directeur général des élections fournit toute l'aide dont la Commission de la représentation électorale a besoin pour accomplir ses fonctions, notamment les services de son personnel, à même ses dépenses.

Conformément aux exigences de la *Loi électorale*, cette section présente le rapport financier des deux institutions. Elle permet de comparer les dépenses de l'exercice financier 2023-2024 au budget remis à la présidente de l'Assemblée nationale ainsi qu'aux dépenses de 2022-2023.

7.2.1 Résumé des dépenses pour l'exercice financier 2023-2024

Élément 1

Cet élément regroupe les dépenses liées à la gestion interne et au soutien administratif nécessaire à la tenue des activités électorales. Le 31 mars 2024, ces dépenses s'élevaient à 43 035 800 \$. Elles sont inférieures de 4 130 500 \$ aux prévisions budgétaires, qui étaient de 47 166 300 \$. Cet écart s'explique principalement par des dépenses salariales moins élevées que les prévisions ; en effet, certains postes permanents n'ont pas été pourvus au cours de l'exercice financier. Il s'explique également par des dépenses de fonctionnement moins élevées que celles prévues au budget, principalement en ce qui a trait aux services professionnels.

Élément 2

Cet élément comprend les dépenses sous la responsabilité de la Commission de la représentation électorale. Le 31 mars 2024, ces dépenses s'élevaient à 587 800 \$. Elles sont inférieures de 24 000 \$ aux prévisions budgétaires, qui étaient de 611 800 \$. Cet écart s'explique par des dépenses moins élevées que prévu pour les travaux liés à la révision de la délimitation du territoire des commissions scolaires anglophones. En contrepartie, les coûts liés à la révision de la carte électorale provinciale ont été plus élevés que prévu.

Élément 3

Cet élément réunit les dépenses consacrées aux activités électorales et à certains projets spéciaux ainsi que les dépenses de transfert. Les notes complémentaires (voir les pages 75 à 77) fournissent une ventilation détaillée de ces dépenses, qui s'élevaient à 17 697 200 \$ au 31 mars 2024. Elles sont inférieures de 27 700 \$ aux prévisions, qui étaient de 17 724 900 \$. Cet écart s'explique principalement par des dépenses moins élevées que les prévisions pour les enquêtes et les poursuites ainsi que pour l'appariement annuel. En contrepartie, le coût des élections partielles dans les circonscriptions de Saint-Henri-Sainte-Anne, le 13 mars 2023, et de Jean-Talon, le 2 octobre 2023, n'avait pas été budgété – comme le veulent les pratiques en vigueur, puisque les élections partielles ne sont jamais prévues.

7.2.2 Dépenses et investissements

Année financière terminée le 31 mars 2024 (en milliers de dollars)

	2024		2023
	BUDGET ³¹	RÉEL	RÉEL
Dépenses			
Élément 1 : Gestion interne et soutien	47 166,3	43 035,8	41 112,9
Élément 2 : Commission de la représentation électorale	611,8	587,8	57,0
Élément 3 : Activités électorales	17 724,9	17 697,2	119 850,0
	<u>65 503,0</u>	<u>61 320,8</u>	<u>161 019,9</u>
Investissements			
Élément 1 : Gestion interne et soutien	1 750,0	534,2	364,4
Élément 3 : Activités électorales	1 300,0	1 332,7	861,6
	<u>3 050,0</u>	<u>1 866,9</u>	<u>1 226,0</u>

31. Le budget 2023-2024 exclut les sommes requises pour les élections partielles tenues le 13 mars et le 2 octobre 2023.

ÉLÉMENT 1

Gestion interne et soutien

Année financière terminée le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

	2024		2023
	BUDGET	RÉEL	RÉEL
DÉPENSES			
Rémunération			
Salaires et avantages sociaux du personnel	32 770,5	30 568,3	28 760,3
Fonctionnement			
Services de transport et de communication	736,6	530,1	602,6
Services professionnels, administratifs et autres	7 390,8	5 743,3	5 557,8
Loyers	4 488,4	4 592,2	4 438,5
Fournitures et approvisionnement	320,2	213,0	328,4
Autres dépenses	9,8	1,1	17,3
Amortissement des immobilisations	1 450,0	1 387,8	1 408,0
	<u>14 395,8</u>	<u>12 467,5</u>	<u>12 352,6</u>
	<u>47 166,3</u>	<u>43 035,8</u>	<u>41 112,9</u>

	2024		2023
	BUDGET	RÉEL	RÉEL
INVESTISSEMENTS			
Acquisitions d'immobilisations			
Matériel et équipement	240,0	56,5	21,4
Équipement informatique et bureautique	864,0	439,4	58,6
Aménagement	146,0	38,3	284,4
Développement informatique	500,0	–	–
	<u>1 750,0</u>	<u>534,2</u>	<u>364,4</u>

ÉLÉMENT 2

Commission de la représentation électorale

Année financière terminée le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

	2024		2023
	BUDGET	RÉEL	RÉEL
DÉPENSES			
Rémunération			
Salaires et avantages sociaux des commissaires	58,1	65,0	39,2
Fonctionnement			
Services de transport et de communication	508,4	433,6	5,5
Services professionnels, administratifs et autres	40,3	73,1	12,3
Loyers	5,0	14,0	–
Fournitures et approvisionnement	–	2,1	–
	553,7	522,8	17,8
	611,8	587,8	57,0

	2024		2023
	BUDGET	RÉEL	RÉEL
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
Les dépenses de la Commission se regroupent comme suit :			
Administration	7,5	–	2,5
Palier provincial	532,8	581,8	54,5
Palier municipal	5,0	4,7	–
Palier scolaire	66,5	1,3	–
	611,8	587,8	57,0

ÉLÉMENT 3

Activités électorales

Année financière terminée le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

	2024		2023
	BUDGET	RÉEL	RÉEL
DÉPENSES			
Rémunération			
Salaires et avantages sociaux du personnel	1 008,9	1 005,0	4 175,1
Salaires et avantages sociaux du personnel électoral	542,0	818,5	51 297,0
	<u>1 550,9</u>	<u>1 823,5</u>	<u>55 472,1</u>
Fonctionnement			
Services de transport et de communication	278,5	247,8	6 848,1
Services professionnels, administratifs et autres	539,0	466,2	18 005,3
Loyers	107,2	112,1	6 262,2
Fournitures et approvisionnement	60,0	1,2	965,3
Autres dépenses	35,3	6,0	–
Amortissement des immobilisations	1 815,0	2 034,8	1 618,0
	<u>2 835,0</u>	<u>2 868,1</u>	<u>33 698,9</u>
Transfert³²	<u>13 339,0</u>	<u>13 005,6</u>	<u>30 679,0</u>
	<u>17 724,9</u>	<u>17 697,2</u>	<u>119 850,0</u>

	2024		2023
	BUDGET	RÉEL	RÉEL
INVESTISSEMENTS			
Acquisition d'immobilisations			
Équipement informatique et bureautique	–	–	458,0
Développement informatique	1 300,0	1 332,7	403,6
	<u>1 300,0</u>	<u>1 332,7</u>	<u>861,6</u>

32. Les dépenses de transfert comprennent le soutien financier annuel aux entités politiques (détails à la note 7 à la page 75), les remboursements de dépenses électorales et, lors d'élections générales, une allocation supplémentaire ainsi qu'un appariement électoral aux contributions.

ÉLÉMENT 3

Activités électorales

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Année financière terminée le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

	2024	2023
1. Répartition par activités électorales		
Élections générales du 3 octobre 2022 (note 2)	659,0	95 297,5
Activités préparatoires à des élections :		
– Élections générales du 3 octobre 2022	–	5 012,1
– Élections à venir	30,7	15,2
Réapprovisionnement en matériel électoral :		
– Élections générales du 3 octobre 2022	–	2 786,4
– Élections à venir	38,2	9,1
Élections partielles :		
– Du 11 avril 2022, dans la circonscription électorale de Marie-Victorin	–	405,9
– Du 13 mars 2023, dans la circonscription électorale de Saint-Henri-Sainte-Anne (note 3)	26,9	804,4
– Du 2 octobre 2023, dans la circonscription électorale de Jean-Talon (note 4)	721,7	–
Activités liées aux directrices et directeurs du scrutin :		
– Communications avec les directrices et directeurs du scrutin	490,6	411,5
– Recrutement des directrices et directeurs du scrutin et de leurs adjointes et adjoints	–	16,8
– Comité des directrices et directeurs du scrutin	18,6	10,4
– Mandat <i>ad hoc</i>	21,5	3,6
– Formation pour les activités électorales	–	31,0
– Rencontre de mise à niveau	0,7	–
– Participation électorale autochtone	1,0	–
Mise à jour des sections de vote	–	12,3
Commission permanente de révision (note 5)	193,0	103,3
Élections municipales (note 6)	103,5	865,0
Élections scolaires	0,5	0,4
Affaires judiciaires	8,1	4,5
Enquêtes et poursuites provinciales	313,5	378,0
Avis sur le financement politique	15,3	4,9
Table citoyenne	24,6	11,7
Vote par Internet	128,9	17,5
Amortissement des immobilisations	2 034,8	1 618,0
Soutien financier annuel aux entités politiques (note 7)	12 866,1	12 030,5
	<u>17 697,2</u>	<u>119 850,0</u>

ÉLÉMENT 3

Activités électorales

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Année financière terminée le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

	2024	2023
2. Élections générales du 3 octobre 2022		
Salaires et avantages sociaux du personnel	466,9	2 174,9
Salaires et avantages sociaux du personnel électoral	65,6	48 543,9
Services de transport et de communication	6,5	5 159,2
Services professionnels, administratifs et autres	113,0	15 332,2
Loyers	3,7	6 033,1
Fournitures et approvisionnement	0,1	301,2
Remboursement des dépenses électorales (<i>Loi électorale</i> , art. 457 et 457.1)	3,2	11 520,1
Allocation supplémentaire (<i>Loi électorale</i> , art. 82.1)	–	6 169,8
Appariement électoral aux contributions (<i>Loi électorale</i> , art. 82.2)	–	63,1
	<u>659,0</u>	<u>95 297,5</u>
3. Élection partielle du 13 mars 2023 : circonscription de Saint-Henri–Sainte-Anne		
Salaires et avantages sociaux du personnel	0,6	94,6
Salaires et avantages sociaux du personnel électoral	–	395,8
Services de transport et de communication	–	69,9
Services professionnels, administratifs et autres	0,7	136,6
Loyers	–	40,5
Fournitures et approvisionnement	–	3,8
Remboursement de dépenses électorales (<i>Loi électorale</i> , art. 457)	25,6	63,2
	<u>26,9</u>	<u>804,4</u>
4. Élection partielle du 2 octobre 2023 : circonscription de Jean-Talon		
Salaires et avantages sociaux du personnel	74,2	–
Salaires et avantages sociaux du personnel électoral	352,9	–
Services de transport et de communication	57,3	–
Services professionnels, administratifs et autres	110,6	–
Loyers	15,8	–
Fournitures et approvisionnement	0,1	–
Remboursement de dépenses électorales (<i>Loi électorale</i> , art. 457)	110,8	–
	<u>721,7</u>	<u>–</u>

ÉLÉMENT 3

Activités électorales

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Année financière terminée le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

	2024	2023
5. Commission permanente de révision		
Salaires et avantages sociaux du personnel	67,2	21,7
Salaires et avantages sociaux du personnel électoral	108,5	60,8
Services professionnels, administratifs et autres	17,3	10,4
Loyers	–	10,4
	<u>193,0</u>	<u>103,3</u>
6. Élections municipales		
Salaires et avantages sociaux du personnel	30,9	756,0
Service de transport et de communication	59,3	89,6
Services professionnels, administratifs et autres	11,5	18,8
Loyers	1,8	0,6
	<u>103,5</u>	<u>865,0</u>
7. Soutien financier annuel aux partis politiques		
Remboursement des frais de vérification (<i>Loi électorale</i> , art. 112)	118,1	98,3
Allocation annuelle (<i>Loi électorale</i> , art. 82)	11 593,5	10 833,5
Appariement régulier aux contributions (<i>Loi électorale</i> , art. 82.2 et 82.4)	1 154,5	1 098,7
	<u>12 866,1</u>	<u>12 030,5</u>

7.3 RESSOURCES INFORMATIONNELLES

En 2023-2024, les ressources informationnelles ont été principalement allouées à la mise à jour des infrastructures et à l'évaluation de l'état de santé informatique afin d'assurer le bon déroulement des prochaines élections générales. Une partie des ressources a également été consacrée au lancement d'un projet pilote de vote par Internet pour les élections municipales de 2025.

7.3.1 Exploitation et infrastructures technologiques

En 2023-2024, nous avons poursuivi la migration de nos systèmes vers l'infonuagique. Tous les services transactionnels en ligne d'Élections Québec ont migré vers l'infonuagique. Nous avons aussi remplacé les téléphones par la plateforme de communication unifiée Teams. Cette transition s'inscrit dans une démarche d'optimisation des services numériques qui vise à répondre efficacement aux besoins de disponibilité, de soutien, de fiabilité et de performance exigés par notre clientèle répartie à travers le Québec. En parallèle, nous avons mis sur pied le centre opérationnel de cyberdéfense d'Élections Québec, qui marque notre engagement à sécuriser notre infrastructure numérique. Ce centre, qui s'ajoute au bureau de la cybersécurité, renforce notre capacité à protéger l'intégrité des opérations électorales et à assurer la confiance dans les processus électoraux.

7.3.2 Développement et évolution des systèmes d'information

En 2023-2024, nous avons livré de nombreuses fonctionnalités aux clientèles internes et externes afin de soutenir les efforts d'optimisation institutionnels. La mise en production du registre des entités autorisées a permis de délester des technologies en fin de vie utile et d'optimiser le travail des équipes internes. Nous avons aussi entrepris de nombreuses initiatives visant la préparation des prochaines élections municipales et provinciales. De plus, nos équipes ont amorcé les travaux de modernisation des diverses approches de développement de manière à maximiser l'utilisation des services infonuagiques et à tirer profit des approches de développement agile.

7.3.3 Stratégie et transformation numérique

Grâce à l'élan de transformation et d'innovation amorcé en 2022-2023, nous avons accéléré l'adoption de notre plateforme de collaboration en agrandissant l'équipe qui en est responsable. Cette initiative vise à améliorer l'efficacité du travail d'équipe et à favoriser la collaboration interne pour répondre aux besoins évolutifs de l'institution et de la clientèle. De plus, nous élaborons notre premier plan de transformation numérique. Il nous aidera à réviser et à améliorer continuellement nos processus afin de nous adapter aux attentes des citoyens et aux exigences de l'ère numérique. Cette démarche de transformation numérique vise à répondre aux défis technologiques actuels et à assurer la cohérence entre les services que nous offrons et les attentes croissantes de nos partenaires et de notre clientèle.

7.3.4 État d'avancement des principaux projets

Nous avons amorcé ou poursuivi plus d'une dizaine d'initiatives en technologies de l'information en 2023-2024.

TABEAU 16 Principaux projets en matière de ressources informationnelles

Projet	Cible 2023-2024	État d'avancement
Développement du nouveau Registre des entités autorisées, volet municipal		
Projet majeur de restructuration de nos systèmes d'information soutenant la mission de la Direction du financement politique grâce à une technologie plus récente	100 %	100 %
Migration de la prestation électronique de services dans l'infonuagique		
Services offerts aux citoyennes et aux citoyens sur Internet	100 %	100 %
Optimisation du service de gestion des contributions en ligne³³		
Suivi des contributions politiques en ligne afin de minimiser le dépassement du montant maximal par citoyen	100 %	80 %
Optimisation de l'assignation et de la gestion des mandats du personnel électoral (système de gestion des événements provinciaux)³³		
Facilitation de l'assignation et de la formation du personnel électoral durant les événements électoraux provinciaux	50 %	40 %
Migration des services d'authentification de la prestation électronique de services		
Remplacement du service d'authentification des services en ligne par une solution propriétaire (AWS Cognito)	50 %	50 %

33. Les efforts liés à la réalisation de ce projet avaient été sous-estimés, ce qui explique l'écart.

7.3.5 Coûts liés aux ressources informationnelles

TABLEAU 17 Sommaire des dépenses et des investissements liés aux ressources informationnelles (en milliers de dollars)

Ressources informationnelles	Dépenses et investissements réels ³⁴	
	2023-2024	2022-2023
Activités d'encadrement	1 147,7	1 198,0
Activités de continuité	8 828,9	6 766,5
Projets	1 964,9	1 427,4
Activités électorales ³⁵	155,7	3 308,6
TOTAL	12 097,2	12 700,5

34. Les dépenses associées à l'amortissement des immobilisations sont exclues.

35. Les activités électorales comprennent les coûts des élections générales et des élections partielles ainsi que ceux qui sont liés aux activités préparatoires et au réapprovisionnement en matériel électoral.



8

APPLICATION DES LOIS ET DES POLITIQUES



8.1 LOIS ÉLECTORALES

La *Loi électorale* oblige le directeur général des élections à rendre compte des plaintes reçues, de leur traitement, des activités d'information et de formation tenues et de sa gestion de la liste électorale permanente dans son rapport annuel de gestion.

8.1.1 Qualité de la liste électorale permanente

Élections Québec utilise deux paramètres pour mesurer la qualité de la liste électorale permanente du Québec (LEP) :

- Le taux de couverture, qui indique la proportion d'électrices et d'électeurs inscrits sur la LEP par rapport à l'électorat estimé ;
- Le taux d'actualité, qui indique la proportion d'électrices et d'électeurs inscrits sur la LEP à l'adresse de leur domicile par rapport à l'ensemble de l'électorat inscrit.

Puisque l'inscription sur la LEP est facultative, le taux de couverture est tributaire du nombre d'inscriptions. La qualité de la LEP, qui s'exprime par des taux de couverture et d'actualité élevés, repose sur la vigilance que nous exerçons et sur les liens que nous entretenons avec nos partenaires pour assurer la mise à jour des données.

En 2023-2024, nous avons :

- Traité 305 611 changements d'adresse provenant du Service québécois de changement d'adresse et 308 187 autres provenant de la Régie de l'assurance maladie du Québec, pour un total de 613 798 changements ;
- Transmis 230 684 avis (des avis d'inscription, de modification et de péremption d'adresse, par exemple) ;
- Transmis 2 433 dossiers d'électrices et d'électeurs à la Commission permanente de révision³⁶.

TABLEAU 18 Indicateurs de qualité de la liste électorale permanente

	Au 31 mars 2024	Au 31 mars 2023
Nombre d'électrices et d'électeurs inscrits sur la LEP	6 375 504	6 333 061
Taux de couverture ³⁷ (%)	93,0	95,5 ³⁸
Taux d'actualité ³⁹ (%)	97,9	97,9

36. La Commission permanente de révision étudie les cas que nous lui soumettons lorsque nous rencontrons des difficultés à mettre à jour la liste électorale permanente. Elle peut vérifier les renseignements relatifs à une personne inscrite sur la liste électorale permanente, faire enquête et assigner des témoins, au besoin. Elle s'assure que toute personne qui risque d'être touchée par l'une de ses décisions peut faire valoir son point de vue.

37. La démarche méthodologique appliquée dans ce cas a été mise au point par l'Institut de la statistique du Québec pour notre *Rapport annuel de gestion 2013-2014*. Les données sont estimées en date du 31 mars 2024.

38. Nous avons adapté les données à partir des nouvelles données provenant de Statistique Canada.

39. Le taux d'actualité de la liste électorale permanente est calculé lors des élections générales provinciales.

TABLEAU 19 Coûts de la gestion de la LEP

Coût de la gestion de la LEP (en milliers de dollars)	
Élément 1 : Gestion interne et soutien	
Salaires et avantages sociaux du personnel	691,9
Services professionnels, administratifs et autres	532,7
	<hr/>
	1 224,6
	<hr/>
Élément 3 : Activités électorales	
Commission permanente de révision	193,0
Amortissement des immobilisations	9,9
	<hr/>
	202,9
	<hr/>
Coût total de gestion de la LEP	1 427,5
	<hr/>

8.1.2 Activités de formation

Lors du dernier dénombrement de la population des municipalités du Québec, les municipalités de Saint-Joseph-de-Beauce et de Saint-Jean-de-Matha ont dépassé le seuil de 5 000 habitants. Depuis le 1^{er} janvier 2024, elles sont donc assujetties aux sections II à IX du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

Nous nous sommes rendus à Saint-Joseph-de-Beauce, le 1^{er} février 2024, pour offrir des formations sur les règles en matière d'autorisation et de financement politique qui s'appliquent désormais à cette municipalité⁴⁰. Une première séance de formation a été offerte au personnel municipal et une seconde, aux citoyennes et citoyens. Au total, huit personnes y ont assisté.

Puisqu'il n'y avait pas d'élections générales en 2023-2024, nous n'avons offert aucune formation supplémentaire. En prévision des élections générales municipales de 2025, nous avons amélioré et modernisé les formations destinées aux entités politiques municipales autorisées ainsi qu'aux trésorières et trésoriers. Ces réalisations sont présentées à la page 44 du rapport.

Par ailleurs, les intervenants politiques provinciaux et municipaux ont accès en tout temps à des formations obligatoires en ligne portant sur les règles de financement, sur le contrôle des dépenses électorales et sur la production des différents rapports. Les données liées au suivi de ces formations sont présentées à la page 43 du rapport.

Nous n'avons offert aucune activité de formation en matière de scrutins provinciaux et municipaux au cours de l'exercice 2023-2024.

40. Ces mêmes formations seront offertes à Saint-Jean-de-Matha au cours de l'exercice financier 2024-2025.

TABLEAU 20 Activités de formation réalisées en 2023-2024

	Groupes ciblés	Nombre de groupes formés	Nombre de participant(e)s
Palier municipal : financement	Personnel municipal, citoyennes et citoyens	2	8

8.1.3 Traitement des plaintes, enquêtes et poursuites

Les plaintes reçues sont transmises au bureau des plaintes, qui est sous la responsabilité du Service des affaires juridiques. Nous informons les citoyennes et les citoyens du suivi accordé à leur plainte, que nous analysons en fonction de sa nature et de son contenu.

Les plaintes concernant l'application des lois électorales ou des chapitres de lois sur lesquels le directeur général des élections a compétence peuvent mener à l'ouverture d'un dossier juridique. Dans ce contexte, nous pouvons tenir une enquête en vue de déterminer si une infraction a été commise. Si c'est le cas, nous recueillons la preuve de la commission de l'infraction au cours de l'enquête.

Le directeur général des élections peut également, de sa propre initiative, faire enquête pour s'assurer du respect des lois. Il peut notamment le faire à la suite de la découverte d'une situation, d'une détection, d'un examen ou d'une vérification visant à s'assurer de l'application des lois électorales.

Les enquêtes peuvent porter sur les scrutins provinciaux, municipaux et scolaires ainsi que sur le financement des entités politiques autorisées, entre autres. Pour les réaliser, le directeur général des élections compte sur une équipe d'analystes-enquêteuses et d'analystes-enquêteurs permanents ainsi que sur plusieurs contractuels, dont le nombre varie en fonction de la quantité de dossiers devant faire l'objet d'une enquête.

Si, à la suite d'une enquête, le directeur général des élections a des motifs raisonnables de croire qu'une infraction a été commise, il peut, à titre de poursuivant public, tenter une poursuite pénale au moyen d'un constat d'infraction. Dans un procès pénal, le fardeau de preuve est celui d'une preuve hors de tout doute raisonnable.

Une enquête peut mener à l'émission d'un ou de plusieurs constats d'infraction, qui peuvent viser plusieurs contrevenantes et contrevenants ainsi que différentes infractions. Une enquête n'entraîne pas nécessairement de constat d'infraction ; cela dépend des circonstances propres à chaque dossier.

Le cheminement d'un dossier, de son ouverture à son dénouement, peut se prolonger sur plusieurs exercices financiers, en fonction des délais liés aux démarches de vérification et d'enquête, à l'analyse de la preuve et aux procédures judiciaires.

Plaintes relatives à l'application des lois électorales

Au cours de l'exercice 2023-2024, le bureau des plaintes a traité 261 plaintes, 7 plaintes de service, 28 commentaires et 34 demandes d'information. Il a donc traité 330 demandes, au total. Le Service des affaires juridiques a ouvert 14 dossiers découlant de ces plaintes.

Les tableaux suivants présentent la répartition de 178 des plaintes reçues en fonction du domaine et du palier électoral auquel elles se rapportent. Les 83 plaintes qui n'y sont pas réparties concernent des sujets sur lesquels le directeur général des élections n'a aucune compétence ou qui ne relèvent pas des lois électorales ; elles peuvent notamment être liées à la régie interne des partis politiques ou au comportement et à la légitimité de leurs chefs.

TABLEAU 21 Plaintes traitées en matière de scrutin du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

<i>Loi électorale</i>			
Accessibilité d'un bureau de vote	1	Inscription sur la liste électorale	4
Activité de nature partisane d'un membre du personnel du gouvernement	2	Modalités de vote	1
Affichage électoral	16	Personnel électoral (embauche, formation, rémunération, destitution)	2
Personnes candidates aux élections	5	Publicité durant la période d'interdiction	1
Carte électorale	3	Publicité sur les lieux d'un bureau de vote	3
Déclaration de candidature	1	Sollicitation par les partis politiques	5
Déroulement du vote le jour du scrutin	1	Tentative d'influencer le vote	2
Exercice du droit de vote	1	Utilisation de la liste électorale à d'autres fins que celles prévues par la loi	2
Total partiel			50
<i>Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités</i>			
Activité de nature partisane d'un membre du personnel municipal	8	Publicité sur les lieux d'un bureau de vote	1
Déclaration de candidature	5	Secret du vote	1
Division du territoire	1	Temps alloué par l'employeur pour voter	1
Éligibilité d'une personne candidate	12	Tentative d'influencer le vote	1
Harcèlement, intimidation, menace	2	Travail du personnel électoral	1
Inscription sur la liste électorale	3	Travail de la présidente ou du président d'élection	13
Liste électorale	2	Vote par correspondance	2
Présence de personnes candidates sur les lieux d'un bureau de vote	3		
Total partiel			56
<i>Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones</i>			
Déclaration de candidature	1	Division du territoire	1
Total partiel			2
TOTAL GLOBAL DES PLAINTES EN MATIÈRE DE SCRUTIN			108

TABLEAU 22 Plaintes traitées en matière de financement du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

<i>Loi électorale</i>			
Activité de financement	7	Dépense électorale	1
Adhésion à un parti politique	5	Dépense électorale non autorisée par une agente officielle ou un agent officiel	3
Contribution illégale	13	Dépense préélectorale	1
Contribution politique	7	Irrégularité au rapport de dépenses électorales	1
Couverture médiatique	3	Publicité électorale non identifiée conformément à la loi	1
Dépense de parti avant autorisation	1	Sollicitation de contributions sans autorisation	3
Total partiel			46
<i>Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités</i>			
Contribution illégale	1	Emprunt non conforme	1
Contribution politique	2	Irrégularité au rapport financier	2
Couverture médiatique	1	Liste de dons et rapport de dépenses (dans une municipalité de moins de 5 000 habitants)	2
Demande d'autorisation	1	Prix différent du prix du marché pour une dépense électorale	1
Dépense électorale	2	Publicité électorale non identifiée conformément à la loi	2
Dépense électorale non autorisée par une agente officielle ou un agent officiel	4	Utilisation des ressources de la municipalité (logo, adresse courriel, services)	2
Don illégal (dans une municipalité de moins de 5 000 habitants)	3		
Total partiel			24
TOTAL GLOBAL DES PLAINTES EN MATIÈRE DE FINANCEMENT			70

Enquêtes

Au 1^{er} avril 2023, 68 enquêtes étaient en cours au Service de la vérification et des enquêtes. En 2023-2024, le Service s'est vu confier 113 nouvelles demandes d'enquête sur l'ensemble du territoire québécois ; 47 d'entre elles concernaient la *Loi électorale* et 66 autres concernaient la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Au 31 mars 2024, 89 dossiers d'enquête étaient terminés et avaient été transférés au Service des affaires juridiques pour analyse ; ce dernier a retiré 30 demandes d'enquête, souvent pour que ces dossiers soient traités par l'équipe de vérification en mandats spéciaux du Service de la vérification et des enquêtes.

Le Service de la vérification et des enquêtes a traité 31 demandes de renseignements provenant du Service des affaires juridiques. Ces demandes visaient à obtenir des informations supplémentaires sur des signalements reçus au bureau des plaintes ou des renseignements nécessaires aux dossiers d'infraction, notamment pour analyser leur bien-fondé et pour déterminer le suivi à effectuer.

Dossiers juridiques

Au 1^{er} avril 2023, 464 dossiers juridiques étaient en cours de traitement. Le 31 mars 2024, 87 poursuites comprenant 148 chefs d'accusation avaient été intentées dans ces dossiers au cours de l'exercice 2023-2024, alors que 250 dossiers avaient été fermés.

Au cours de l'exercice 2023-2024, 125 nouveaux dossiers ont été ouverts ; 21 d'entre eux découlaient d'une ou de plusieurs plaintes et 104 ont été ouverts à notre initiative, à la suite de la découverte d'une situation, d'une détection, d'un examen ou d'une vérification visant à s'assurer de l'application des lois électorales. Les tableaux suivants présentent la répartition des dossiers ouverts au cours de l'exercice en fonction du domaine et du palier électoral auxquels ils se rapportent.

TABLEAU 23 Dossiers traités en matière de scrutin du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

Sujet	Nombre de dossiers fermés	Nombre de dossiers en cours	TOTAL	Nombre de poursuites intentées durant l'exercice
Loi électorale				
Communication, utilisation ou collecte non conforme de renseignements relatifs aux électeurs	0	1	1	0
Entrave à l'action du directeur général des élections	1	1	2	2
Total partiel	1	2	3	2
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités				
Activité de nature partisane d'un membre du personnel municipal	0	1	1	0
Éligibilité d'une personne candidate	0	10	10	0
Tentative d'influencer une personne candidate	0	2	2	0
Total partiel	0	13	13	0
TOTAL GLOBAL DES DOSSIERS EN MATIÈRE DE SCRUTIN	1	15	16	2

TABLEAU 24 Dossiers traités en matière de financement du 1^{er} avril 2023
au 31 mars 2024

Sujet	Nombre de dossiers fermés	Nombre de dossiers en cours	TOTAL	Nombre de poursuites intentées durant l'exercice
Loi électorale				
Contribution illégale	1	6	7	0
Rapport de dépenses électorales produit hors délai	2	4	6	0
Rapport financier non produit	0	3	3	0
Rapport financier produit hors délai	1	1	2	0
Total partiel	4	14	18	0
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités				
Contribution illégale	0	16	16	0
Dépense d'une personne candidate avant son autorisation	0	2	2	0
Dépense électorale	0	1	1	0
Emprunt non conforme	0	3	3	0
Irrégularité au rapport de dépenses électorales	0	7	7	0
Irrégularité aux rapports d'un candidat indépendant autorisé	0	11	11	0
Omission de rembourser des contributions non conformes	0	2	2	0
Rapport de dépenses électorales non produit	0	1	1	0
Rapport de dépenses électorales produit hors délai	0	2	2	0
Rapport financier additionnel non produit	1	18	19	1
Rapport financier additionnel produit hors délai	0	11	11	0
Rapport financier de fermeture produit hors délai	1	0	1	0
Rapport financier non produit	0	1	1	0
Rapport financier produit hors délai	4	10	14	0
Total partiel	6	85	91	1
TOTAL GLOBAL DES DOSSIERS EN MATIÈRE DE FINANCEMENT	10	99	109	1

Poursuites

Au 1^{er} avril 2023, 26 poursuites intentées n'avaient pas connu de dénouement. Au cours de l'exercice 2023-2024, 90 poursuites ont été intentées ; elles comprennent 151 chefs d'accusation. Il y avait donc 116 poursuites en cours durant cet exercice financier.

Les tableaux des pages suivantes présentent les poursuites intentées en 2023-2024⁴¹ et celles ayant connu un dénouement au cours de cette période en fonction du domaine et du palier électoral auxquels elles se rapportent.

TABLEAU 25 Poursuites intentées ou conclues en 2023-2024 en matière de scrutin

Infraction	Contrevenant(e)	Issue	Amende
Loi électorale			
Entraver l'action d'une personne désignée par le directeur général des élections alors qu'elle était dans l'exercice de ses fonctions [559.1.2]	Madeleine Fournier*	Retiré	
	Sébastien Brunet*	En cours	
Faire défaut de s'assurer du respect du chapitre IV.1 de la <i>Loi électorale</i> , étant donné la présence d'une affiche fixée à l'aide de clous ou de broches métalliques [259.7 al. 1 (3 ^o), 259.9, 565]	Coalition avenir Québec – L'équipe François Legault*	En cours	
	Québec solidaire* (un constat, un chef d'accusation)	Retiré	
Faire défaut de s'assurer du respect du chapitre IV.1 de la <i>Loi électorale</i> , étant donné la présence d'une affiche qui compromet la sécurité publique fixée sur un support non sécuritaire [259.3, 259.6, 259.9 et 565]	Parti conservateur du Québec – Équipe Éric Duhaime*	Retiré	
Faire défaut de s'assurer du respect du chapitre IV.1 de la <i>Loi électorale</i> , étant donné la présence d'une affiche qui entrave la circulation, qui interfère visuellement avec la signalisation routière et/ou qui compromet la sécurité routière ou publique [259.3, 259.9, 565]	Coalition avenir Québec – L'équipe François Legault* (3 constats)	En cours	
		En cours	
		En cours	
	Parti 51*	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$
	Parti conservateur du Québec – Équipe Éric Duhaime* (9 constats, 20 chefs d'accusation)	Retiré	
	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$	
	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$	
	Retiré		

41. Les poursuites intentées au cours de l'exercice sont indiquées par un astérisque (*).

Infraction	Contrevenant(e)	Issue	Amende
Loi électorale (suite)			
Faire défaut de s'assurer du respect du chapitre IV.1 de la <i>Loi électorale</i> , étant donné la présence d'une affiche qui entrave la circulation, qui interfère visuellement avec la signalisation routière et/ou qui compromet la sécurité routière ou publique [259.3, 259.9, 565] <i>(suite)</i>	Parti conservateur du Québec – Équipe Éric Duhaime* (9 constats, 20 chefs d'accusation) <i>(suite)</i>	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$
		Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$
		Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$
		Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$
		Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$
		Retiré	
		Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$
		Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$
		Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$
		Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$
	Parti québécois*	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$
		Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$
		Retiré	
		Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$
		Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$
		Retiré	
		Retiré	
		Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$
		Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$
		Québec solidaire* (3 constats, 5 chefs d'accusation)	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité
Retiré			
Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$		

Infraction	Contrevenant(e)	Issue	Amende
Loi électorale (suite)			
Faire défaut de s'assurer du respect du chapitre IV.1 de la <i>Loi électorale</i> , étant donné la présence d'une affiche sur un arbre [259.5 al. 1, 259.9, 565]	Parti conservateur du Québec – Équipe Éric Duhaime* (2 constats, 3 chefs d'accusation)	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$
		Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$
		Retiré	
	Parti vert du Québec/ Green Party of Québec* (2 constats, 3 chefs d'accusation)	Retiré	
		Retiré	
		Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$
Faire défaut de s'assurer du respect du chapitre IV.1 de la <i>Loi électorale</i> , étant donné la présence d'une affiche sur un pont ou sur un viaduc [259.5 al. 1, 259.9, 565]	Climat Québec*	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$
	Coalition avenir Québec – L'équipe François Legault*	En cours	
	Parti québécois*	Retiré	
Tolérer qu'une affiche soit placée de façon à entraver la circulation, à interférer visuellement avec la signalisation routière et/ou à compromettre la sécurité routière ou publique [259.3, 556.1, 566.1]	Bloc Montréal – Équipe Balarama Holness*	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
	Climat Québec*	Retiré	
	Coalition avenir Québec – L'équipe François Legault*	En cours	
	Parti conservateur du Québec – Équipe Éric Duhaime* (5 constats, 25 chefs d'accusation)	Retiré	
		Retiré	
		Retiré	
		Retiré	
		Retiré	
		Retiré	
		Retiré	
		Retiré	
		Retiré	
		Retiré	
		Retiré	
		Retiré	

Infraction	Contrevenant(e)	Issue	Amende
Loi électorale (suite)			
Tolérer qu'une affiche soit placée de façon à entraver la circulation, à interférer visuellement avec la signalisation routière et/ou à compromettre la sécurité routière ou publique [259.3, 556.1, 566.1] (suite)	Parti conservateur du Québec – Équipe Éric Duhaime* (5 constats, 25 chefs d'accusation) (suite)	Retiré	
		Retiré	
		Retiré	
		Retiré	
		Retiré	
		Retiré	
		Retiré	
	Parti libéral du Québec/ Quebec Liberal Party*	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$
	Parti québécois* (2 constats)	Retiré	
		Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$
Tolérer qu'une affiche soit placée sur un pont ou sur un viaduc [259.5 al. 1, 556.1, 566.1]	Coalition avenir Québec – L'équipe François Legault*	En cours	
	Parti conservateur du Québec – Équipe Éric Duhaime* (2 constats, 3 chefs d'accusation)	Retiré	
		Retiré	
		Retiré	
	Parti libéral du Québec/ Quebec Liberal Party*	Retiré	
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités			
Poser sa candidature à un poste de membre du conseil en se sachant non éligible [632(1°), 639]	Geneviève Cormier*	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
Voter sans en avoir le droit [52, 586 (8°), 639]	Jean-Pierre Dorais*	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
	Madeleine Beauchesne*	Plaidoyer de culpabilité	500 \$

TABLEAU 26 Poursuites intentées ou conclues en 2023-2024 en matière de financement

Infraction	Contrevenant(e)	Issue	Amende
Loi électorale			
Aider son représentant officiel à remettre un faux rapport financier ou une fausse déclaration [559.0.1(1°), 566, 567]	Michel Leclerc (un constat, deux chefs)	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	7 500 \$
		Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	12 500 \$
Fabriquer un faux reçu pour une contribution [559.1(2°)]	Michel Leclerc (un constat, un chef)	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	5 000 \$
Faire afficher une publicité électorale pendant la période d'interdiction [429, 564.2]	Guy F. Therrien	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	5 000 \$
Produire une facture, un reçu ou une autre pièce justificative faux ou falsifié [559 (3°), 567]	Félix Bibeau*	En cours	
Verser une contribution ayant pour effet de dépasser le maximum permis [91, 564]	Yvon Maheux	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	5 000 \$
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités			
Aider à transmettre un rapport de dépenses électorales incomplet ou contenant un renseignement faux [595 (2°), 640.0.1]	Marie Depelteau-Paquette*	En cours	
Aider, par son acte ou son omission, un représentant officiel à ne pas acquitter au moins annuellement les intérêts dus sur un emprunt [448, 618(3°), 641]	Éliane Boisvert* (un constat, 11 chefs d'accusation)	Retiré	
		Retiré	
		Retiré	
		Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$
		Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$
		Retiré	
		Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$
		Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$
		Retiré	
		Retiré	
Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$		

Infraction	Contrevenant(e)	Issue	Amende
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (suite)			
Aider, par son acte ou son omission, un représentant officiel à ne pas acquitter au moins annuellement les intérêts dus sur un emprunt [448, 618(3°), 641] (suite)	Richard Perreault* (un constat, 11 chefs d'accusation)	Retiré	
		Retiré	
		Retiré	
		Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$
		Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$
		Retiré	
		Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$
		Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$
		Retiré	
		Retiré	
Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$		
Omettre d'acquitter des factures dans les six mois de leur réception [616, 641]	Éliane Boisvert* (un constat, deux chefs d'accusation)	Retiré	
		Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	1 000 \$
Omettre de transmettre la liste des personnes ayant fait un don [513.1, 513.1.0.1, 628.1, 642]	Carole Éthier*	Coupable	750 \$
	Denis Bolduc*	Coupable	750 \$
	Guillaume Lefebvre*	Coupable	750 \$
	Jasmin Dumais*	Retiré	
	Jean-Michel Gauthier-Robert*	Coupable	750 \$
	Jean-Pierre Dolembreux*	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	750 \$
	Jessica Péladeau*	Coupable	750 \$
	Joël Bolduc*	Coupable	750 \$
	Marie-Hélène Gervais*	Coupable	750 \$
	Martin Gingras*	Coupable	750 \$
	Mélanie Bérard-Dumouchel*	Coupable	750 \$
	Michel Després*	Coupable	750 \$
	Michel Jr Léonard*	Plaidoyer de culpabilité	750 \$
Rudy Fillion*	Coupable	750 \$	
Serge Orsucci*	En cours		
Tara Wakeling*	Coupable	750 \$	

Infraction	Contrevenant(e)	Issue	Amende
<i>Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (suite)</i>			
Omettre de transmettre le rapport de dépenses électorales du parti [492, 626, 642]	Gus Palkovi	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	700 \$
	Julian Oancea	Coupable	1 500 \$
Omettre de transmettre le rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant [492, 626, 642]	Alexandre Bouchard*	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	700 \$
	Benoit Priest	Coupable	750 \$
Omettre de transmettre le rapport financier additionnel d'un candidat indépendant [485, 626, 642]	Michel Raymond*	En cours	
Omettre de transmettre le rapport financier de fermeture d'un candidat indépendant [408, 609(1°), 641]	Khaled Awad*	Coupable	500 \$
	Mario Duval*	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
	Rebekah Laplante*	Coupable	500 \$
Omettre de transmettre le rapport financier du parti [479, 626, 642]	André Loïsel	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	1 000 \$
	Caroline Tremblay*	Plaidoyer de culpabilité	950 \$
	Corinne Marcelle Boutterin*	Plaidoyer de culpabilité	1 500 \$
	Daniel Durocher*	Plaidoyer de culpabilité	1 500 \$
	Denise Gagnon	Plaidoyer de culpabilité	1 500 \$
	Dominique Roy*	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	1 250 \$
	Jean Beaudoin*	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	1 000 \$
	Julian Oancea*	Plaidoyer de culpabilité	1 500 \$
	Laura Wills*	Plaidoyer de culpabilité	1 000 \$

Infraction	Contrevenant(e)	Issue	Amende
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (suite)			
Omettre de transmettre les rapports de dépenses électorales et le rapport financier d'un candidat indépendant [484, 492, 626, 642]	Amanda MacDonald*	Coupable	750 \$
	André Voyer	Coupable	750 \$
	Annie Purtell*	Coupable	750 \$
	Antoine Laurin	Coupable	1 000 \$
	Benoit Poirier*	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	750 \$
	Claude-Étienne Valois*	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	750 \$
	Cyrille Boucher	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	750 \$
	Francis Couture	Coupable	750 \$
	Heinrich Steiner*	Coupable	750 \$
	Ladislav K. Bushiri	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	750 \$
	Line Martineau*	Coupable	750 \$
	Lynne Gagnon	Coupable	750 \$
	Mike Blackburn*	Coupable	750 \$
	Monica Blaylock	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	750 \$
	Myriam Palardy	Coupable	1 000 \$
	Paul Brodeur*	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	750 \$
Robin Leroux*	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	750 \$	
Serge Trudel	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	750 \$	
Timothy Shawn De Neire*	Plaidoyer de culpabilité	750 \$	
Omettre de transmettre son rapport financier additionnel [485, 626, 642]	Marcel Bouchard*	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	750 \$
Transmettre un rapport de dépenses électorales incomplet ou contenant des mentions ou des renseignements faux [595(2°), 640.0.1]	Sylvain De Beaumont	Coupable	5 000 \$
Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones			
Omettre de transmettre son rapport de dépenses électorales et son rapport financier [209, 209.4, 221.2]	Irwin Rapoport*	Coupable	750 \$

8.2 PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ACCÈS À L'INFORMATION

Élections Québec et la Commission de la représentation électorale doivent veiller à la protection des renseignements personnels qu'elles détiennent concernant diverses catégories de personnes (électrices, électeurs, personnes candidates, membres du personnel, contributrices, contributeurs, intervenants politiques, etc.), comme le prévoit la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

8.2.1 Protection des renseignements personnels

Diverses initiatives favorisent l'appropriation d'une culture institutionnelle de protection des renseignements personnels. Élections Québec n'a pas connu d'incident lié à la confidentialité au cours du dernier exercice, mais elle en a limité l'émergence grâce à ses efforts constants.

Élections Québec a adopté un *Plan de développement des compétences en matière de protection des renseignements personnels*. Il prévoit notamment que chaque nouveau membre du personnel doit suivre une formation obligatoire sur la protection des renseignements personnels au cours de ses premières semaines d'emploi.

En 2023-2024, 95 % des membres du personnel d'Élections Québec ont suivi une capsule de formation portant sur les acquis des connaissances en matière de protection des renseignements personnels.

8.2.2 Accès à l'information

Au cours de l'exercice 2023-2024, nous avons reçu 64 demandes en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* : 53 d'entre elles visaient à obtenir des documents (83 %) et 11 portaient sur l'accès à des renseignements personnels (17 %). Aucune demande ne visait la rectification de renseignements personnels.

TABLEAU 27 Répartition des demandes d'accès reçues en 2023-2024

	Demande d'accès à des documents	Demande d'accès à des renseignements personnels	Demande de rectification	TOTAL
Nombre de demandes acceptées	14	9	0	23
Nombre de demandes acceptées partiellement ⁴²	28	1	0	29
Nombre de demandes refusées	7	1	0	8
Nombre de demandes visant des documents non détenus par Élections Québec	4	0	0	4
Nombre de demandes annulées	0	0	0	0
Nombre de demandes en traitement au 31 mars 2024	0	0	0	0
Nombre total de demandes reçues	53	11	0	64
Délai moyen de traitement des demandes				12 jours

Nous avons répondu à 58 des 64 demandes reçues (91 %) en 2023-2024 dans le délai de 20 jours (incluant les fins de semaine et les jours fériés) prévu par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Nous avons répondu à 6 demandes (9 %) à l'intérieur d'un délai supplémentaire de 10 jours, conformément aux dispositions prévues à la *Loi*. Le délai moyen de traitement de l'ensemble des demandes reçues en 2023-2024 est de 12 jours.

Parmi les 11 demandes visant l'accès à des renseignements personnels, 8 concernaient des renseignements personnels contenus dans la liste électorale permanente. Ces demandes, qui ont été acceptées totalement ou partiellement, provenaient d'électrices ou d'électeurs qui souhaitent obtenir des renseignements les concernant ou recevoir des renseignements relatifs à un autre électeur à titre d'exécuteurs testamentaires. Les trois autres demandes visaient d'autres renseignements personnels détenus par Élections Québec ; deux d'entre elles ont été acceptées et l'autre a été refusée en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

42. L'accès à certains des documents ou des renseignements demandés a été refusé conformément aux restrictions prévues par la *Loi*.

Nous avons invoqué les articles suivants de la *Loi* pour motiver l'acceptation partielle ou le refus de certaines demandes :

- Les articles 9 et 15, concernant les modalités du droit d'accès ;
- L'article 22, concernant des renseignements dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'institution ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne ;
- Les articles 23 et 24, concernant des renseignements fournis par des tiers ;
- L'article 28, concernant des renseignements ayant des incidences sur l'administration de la justice ;
- L'article 29, concernant des renseignements sur un programme, sur un plan d'action ou sur un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ;
- L'article 29.1, concernant un renseignement contenu dans une décision rendue dans l'exercice de fonctions juridictionnelles lorsqu'elle en interdit la communication ;
- L'article 31, concernant des opinions juridiques ;
- L'article 37, concernant des avis ou des recommandations faits depuis moins de dix ans ;
- L'article 41, concernant des renseignements sur l'exercice d'une fonction de vérification ;
- Les articles 53, 54 et 59, concernant la confidentialité des renseignements personnels.

Nous avons également invoqué les articles 126 et 521 de la *Loi électorale* pour motiver une acceptation partielle ou le refus de certaines demandes.

Aucune des décisions rendues par la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels depuis le 1^{er} avril 2023 n'a fait l'objet d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information.

Au cours de l'exercice 2023-2024, aucune mesure d'accommodement n'a été demandée pour faciliter le droit d'accès d'une personne handicapée.

Le tableau suivant permet de comparer les types de demandes reçues au cours des cinq dernières années.

TABLEAU 28 Évolution du nombre de demandes d'accès reçues

Exercice financier	Nombre de demandes d'accès à des documents	Nombre de demandes d'accès à des renseignements personnels	Nombre de demandes de rectification	TOTAL
2023-2024	53	11	0	64
2022-2023	63	38	0	101
2021-2022	57	26	0	83
2020-2021	53	7	2	62
2019-2020	78	10	0	88

8.2.3 Demandes d'accès aux listes électorales

Conformément à la *Loi électorale*, les partis politiques ainsi que les députées et députés de l'Assemblée nationale peuvent obtenir la liste électorale de leur circonscription en janvier, en avril et en septembre de chaque année. La *Loi électorale* prévoit également que les listes électorales sont accessibles aux partis politiques et aux personnes candidates lors d'une élection. Afin d'avoir accès aux listes électorales, ils doivent signer un engagement à la confidentialité et à la protection des renseignements personnels. Ils doivent aussi s'engager à respecter les modalités d'utilisation prévues à la *Loi électorale*. Le tableau qui suit fait état des listes électorales qui ont été transmises aux partis politiques et aux députés au cours de l'exercice 2023-2024.

TABLEAU 29 Transmission des listes électorales aux partis politiques, aux députées et aux députés au cours de l'exercice 2023-2024

	Nombre de partis politiques ayant obtenu des listes électorales	Nombre de député(e)s ayant obtenu la liste électorale de leur circonscription
Avril 2023	6	2
Septembre 2023	5	5
Élection partielle du 2 octobre 2023 dans Jean-Talon	6	0
Janvier 2024	4	2

8.3 DIVULGATION DES ACTES RÉPRÉHENSIBLES

Le tableau ci-dessous présente les informations requises par l'article 25 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, c. D-11.1).

Au cours de l'exercice 2023-2024, aucune situation n'a été portée à l'attention de la personne responsable de la divulgation des actes répréhensibles.

TABLEAU 30 Divulgation des actes répréhensibles au cours de l'exercice 2023-2024

Article 25 de la <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i>	Nombre de divulgations ou de communications
1. Divulgations reçues par la ou le responsable du suivi des divulgations	0
2. Divulgations qui ont pris fin en raison du paragraphe 3 de l'article 22	0
3. Divulgations fondées	0
4. Divulgations reçues réparties selon les catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 :	
– Contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	0
– Manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	0
– Usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	0
– Cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	0
– Fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	0
– Fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible nommé précédemment	0
5. Communication de renseignements effectuée en application du premier alinéa de l'article 23	0

8.4 APPLICATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DE L'ÉTAT ET DE LA DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE

Élections Québec et la Commission de la représentation électorale ont effectué de nombreux travaux liés à la Politique linguistique de l'État, sous la responsabilité de leur émissaire et de son aide-émissaire, en vue de préparer la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français, qui a été soumise au Commissaire à la langue française en mai 2024. Un groupe de travail s'est réuni régulièrement pour assurer l'avancement des travaux et pour répondre aux questions des membres du personnel. Un comité comprenant des collaboratrices et collaborateurs des diverses unités administratives s'est aussi réuni à trois reprises en 2023-2024 (en juin, en septembre et en mars). À la suite de l'approbation de sa Directive par le Commissaire à la langue française, l'institution compte instaurer un comité permanent pour piloter ce dossier.

L'institution a eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le *Règlement sur la langue de l'Administration* et par le *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche* dans trois circonstances, en 2023-2024, afin d'assurer la réalisation de sa mission.

En juin 2023, l'institution a publié deux manchettes intranet sur ses nouvelles responsabilités en matière d'exemplarité dans l'utilisation du français, conformément à la Politique linguistique de l'État. Elle a aussi diffusé sa directive provisoire, adoptée en juin 2023 ; un guide destiné aux membres du personnel susceptibles d'utiliser une autre langue que le français dans leur travail, qui propose des pratiques favorisant l'utilisation du français et qui décrit les situations dans lesquelles le personnel peut utiliser d'autres langues ; la liste des membres du personnel impliqués dans ce dossier ; ainsi que l'adresse courriel à laquelle soumettre toute question relative à l'utilisation d'autres langues. L'ensemble du personnel de l'institution a accès à ces informations en tout temps dans l'intranet. Le bulletin trimestriel de l'institution a aussi fourni de l'information sur l'évolution de ce dossier aux membres du personnel.

De plus, l'institution a diffusé de l'information sur l'utilisation d'autres langues dans son site Web, notamment sa directive provisoire sur l'utilisation d'une autre langue que le français ainsi que le nombre de postes pour lesquels la connaissance d'une autre langue est exigée. Au 31 mars 2024, 20 postes exigeaient une telle connaissance au sein de l'institution. Cette information est mise à jour moins de trois mois après chaque exercice financier.

8.5 PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022-2026



Le Plan d'action de développement durable 2022-2026 (PADD) d'Élections Québec définit les orientations et les actions planifiées par l'institution en cette matière. Afin de contribuer aux efforts collectifs, Élections Québec compte réaliser 12 actions liées à l'amélioration de sa gouvernance en matière de développement durable, à la lutte contre les changements climatiques ainsi qu'à l'adoption de pratiques écoresponsables.

Les progrès effectués et les résultats obtenus dans le cadre de la première année de mise en œuvre du PADD sont présentés ci-dessous. Le PADD est disponible sur le site Web d'Élections Québec⁴³.

Orientation 1 Cheminer vers une gouvernance intégrant le développement durable

AXE : GOUVERNANCE

1.1 Instaurer une culture de développement durable à Élections Québec

ACTION 1.1.1 Mettre en place un comité participatif en matière de développement durable réunissant des membres du personnel

Indicateur	Cible/échéancier	RÉSULTAT 2023-2024
Création du comité	Décembre 2022	Réalisé
Nombre d'initiatives réalisées	4 initiatives	Réalisé

Le comité participatif en développement durable a mobilisé des membres du personnel motivés à faire une différence dans leur milieu de travail tout au long de l'année. Il a réalisé quatre initiatives.

D'abord, le comité a élargi l'éventail d'articles que le personnel peut apporter dans son milieu de travail afin qu'ils soient recyclés, comme des ampoules, des capsules de café, des cartouches d'encre ou des contenants de peinture. Le personnel peut aussi déposer des appareils électroniques désuets ou hors fonction dans les locaux de la Direction des technologies de l'information. Nous nous assurons de disposer de ces articles aux endroits appropriés.

43. https://docs.electionsequbec.qc.ca/ORG/628e48b0cde37/DGE-6409_2022.pdf.

Le comité a également installé une trousse d'outils pour la réparation rapide des vélos dans le stationnement pour vélos du siège social. Les membres du personnel qui utilisent ce moyen de transport actif pour se rendre au bureau ont notamment accès à une pompe à vélo, à du lubrifiant à chaîne, à des rustines et à de la colle pour réparer leurs chambres à air. Ils sont donc plus en sécurité en cas de pépin.

Nous avons aussi aménagé un espace de lecture doté d'un dépôt à livres. Les membres du personnel peuvent y déposer les livres qu'ils souhaitent prêter à leurs collègues et emprunter les volumes déposés. Cette initiative favorise la réutilisation des livres.

Finalement, le comité participatif en développement durable a veillé à la réutilisation du papier à entête de l'institution en orchestrant sa redistribution. Nous détenons plus de 500 paquets de feuilles préimprimées avec l'ancien logo de notre institution. En redistribuant ce papier aux employées et aux employés pour leur usage personnel, nous avons évité le recyclage d'environ 258 000 feuilles inutilisées.

ACTION 1.1.2 Offrir une formation sur le développement durable au personnel

Indicateur	Cible/échéancier	RÉSULTAT 2023-2024
Pourcentage des membres du personnel d'Élections Québec ayant suivi la formation	90 %	0 % Non débuté

ACTION 1.1.3 Mettre à jour la politique de développement durable de l'institution

Indicateur	Cible/échéancier	RÉSULTAT 2023-2024
Politique mise à jour	Mars 2025 ⁴⁴	Non débuté

AXE : CULTURE ET PATRIMOINE

1.2 Valoriser le patrimoine documentaire et la mémoire institutionnelle

ACTION 1.2.1 Mettre en valeur les documents d'archives d'Élections Québec

Indicateur	Cible/échéancier	RÉSULTAT 2023-2024
Nombre d'initiatives de valorisation des archives	4 initiatives	2 initiatives

L'exposition permanente du carrefour de la Démocratie présente des pièces d'archives. Elle a été inaugurée le 21 février 2024 en présence du directeur général des élections ainsi que de nombreux partenaires. Le lieu est ouvert au public depuis cette inauguration.

Dans le cadre de la Journée internationale des archives, le 9 juin 2023, nous avons diffusé une vidéo montrant l'évolution de l'urne québécoise, de 1890 à aujourd'hui, sur nos réseaux sociaux.

44. L'échéancier de mise à jour de la politique a été repoussé, passant de décembre 2023 à mars 2025.

Orientation 2 Contribuer à la lutte aux changements climatiques dans la réalisation de notre mandat

AXE : ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

2.1 Intégrer des considérations liées à la réduction des GES dans l'organisation d'événements électoraux

ACTION 2.1.1 Estimer les émissions de GES liées à une élection générale provinciale

Indicateur	Cible/échéancier	RÉSULTAT 2023-2024
Processus mis sur pied	Mars 2026	En cours

Le projet mené dans le cadre de l'entente conclue avec la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi s'est poursuivi au cours de l'exercice 2023-2024. Il a progressé de façon significative grâce au développement d'un premier projet de calculateur et à l'obtention de résultats préliminaires.

ACTION 2.1.2 Faire connaître de bonnes pratiques sur la réduction de l'empreinte carbone liée à l'organisation d'élections provinciales aux directrices et directeurs du scrutin

Indicateur	Cible/échéancier	RÉSULTAT 2023-2024
Nombre de moyens déployés	4 moyens	Aucun

Orientation 3 Promouvoir l'engagement et la participation en matière d'écoresponsabilité

AXE : ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ÉCORESPONSABLE

3.1 Créer un environnement de travail écoresponsable

ACTION 3.1.1 Présenter les comportements écoresponsables que les membres du personnel peuvent adopter

Indicateur	Cible/échéancier	RÉSULTAT 2023-2024
Outil d'information diffusé aux membres du personnel	Avril 2025 ⁴⁵	Non débuté

ACTION 3.1.2 Déterminer les mesures favorisant le transport durable chez le personnel et les mettre en œuvre

Indicateur	Cible/échéancier	RÉSULTAT 2023-2024
Nombre de mesures mises en œuvre	3 mesures Avril 2025	En cours

45. L'échéancier de diffusion de l'outil d'information a été repoussé : il est passé d'avril 2024 à avril 2025.

Avant de déterminer les mesures favorisant le transport durable de son personnel et de les mettre en œuvre, nous avons invité les membres du personnel à répondre à un sondage sur leurs habitudes de déplacement en février 2024, conformément à notre Plan d'action de développement durable. Nous en tirerons les constats nécessaires pour sélectionner les mesures les plus prometteuses afin d'encourager le personnel à adopter des modes de transport actifs et durables.

AXE : CONSOMMATION RESPONSABLE

3.2 Adopter une gestion responsable des appareils informatiques

ACTION 3.2.1 Préparer un encadrement écoresponsable en matière de gestion de la flotte d'appareils informatiques utilisés lors d'élections

Indicateur	Cible/échéancier	RÉSULTAT 2023-2024
Encadrement adopté	Octobre 2025	Non débuté

3.3 Développer une expertise en matière d'approvisionnement durable

ACTION 3.3.1 Déterminer les considérations et les critères écoresponsables à intégrer aux procédures d'acquisition

Indicateur	Cible/échéancier	RÉSULTAT 2023-2024
Guide de référence adopté	Décembre 2025	Non débuté

3.4 Gérer les matières premières et résiduelles de manière responsable

ACTION 3.4.1 Contrôler la consommation de papier de l'institution

Indicateur	Cible/échéancier	RÉSULTAT 2023-2024
Nombre de paquets de 500 feuilles consommés par année, tous formats	Maximum de 2 750 (hors année électorale)	1 802 paquets de feuilles

En 2023-2024, nous avons consommé 1 802 paquets de feuilles de papier, tous formats confondus. Nous avons donc respecté notre plafond. Nous entendons poursuivre nos efforts en matière de consommation de papier.

ACTION 3.4.2 Élaborer un guide visant l'intégration et l'application des principes des 3RV-E dans les événements et les activités institutionnels

Indicateur	Cible/échéancier	RÉSULTAT 2023-2024
Guide produit et adopté	Mars 2024	En cours de réalisation

Nous avons effectué une revue des bonnes pratiques à adopter. Le guide visant l'intégration des principes des 3RV-E dans les événements et les activités institutionnels est en cours de production.



ANNEXES

— ANNEXE 1

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

En vertu de la *Loi électorale*, la personne titulaire du poste de directeur général des élections est nommée par l'Assemblée nationale, sur proposition du premier ministre, par une résolution approuvée par les deux tiers des députées et députés. Dans l'exercice de ses fonctions, le directeur général des élections est appuyé d'un secrétariat général et de cinq directions. Il fournit également l'apport de son personnel à la Commission de la représentation électorale.

Au 31 mars 2024, les services de la représentation électorale, des ressources humaines et des affaires juridiques relevaient directement du directeur général des élections.

Secrétariat général

Le Secrétariat général s'assure du dépôt officiel des documents à l'Assemblée nationale et il est responsable des liens avec les partis politiques. Conformément aux dispositions de la *Loi électorale* et de la *Loi sur l'administration publique*⁴⁶, il coordonne les activités en matière de recherche, de veille stratégique, de planification et de coopération internationale. En outre, le Secrétariat général assure le lien avec les administrations électorales du Canada ; il coordonne les travaux du Réseau des compétences électorales francophones ; et il maintient de bonnes relations avec diverses associations internationales. Il est aussi responsable du Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels. Finalement, il pilote les activités de la Table citoyenne, un espace de discussion composé d'électeurs qui vise à favoriser la participation citoyenne et à alimenter les réflexions en matière électorale. Le Service de la vérification et des enquêtes relève également du Secrétariat général, de façon intérimaire.

Direction des opérations électorales

La Direction des opérations électorales veille à l'application des dispositions relatives aux scrutins contenues dans la *Loi électorale* et dans la *Loi sur la consultation populaire*. Elle planifie et organise les événements électoraux provinciaux, elle voit à leur bon déroulement et elle les évalue. Pour ce faire, elle compte sur les 125 directrices et directeurs du scrutin sous sa responsabilité ainsi que sur leurs adjointes et adjoints.

Cette direction joue également un rôle dans l'application d'une partie de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* de même que de la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones*. Elle forme, soutient et conseille les présidentes et présidents d'élection des municipalités, des municipalités régionales de comté et des centres de services scolaires anglophones dans le cadre de leurs événements électoraux.

46. *Loi sur l'administration publique*, RLRQ, chapitre A-6.01.

Cette direction est aussi responsable des activités liées à la Commission permanente de révision ainsi qu'à la mise à jour des données de la liste électorale permanente et des données géographiques. Elle produit les listes électorales et les documents cartographiques requis pour la tenue d'événements électoraux ou pour la Commission de la représentation électorale.

Enfin, la Direction des opérations électorales modernise les processus électoraux afin de les simplifier et de les rendre plus accessibles pour les électrices, pour les électeurs, pour le personnel électoral, pour les personnes candidates et pour les partis politiques.

Direction du financement politique

La Direction du financement politique assume un rôle d'éducation, de conseil et de contrôle en veillant à l'application et au respect des règles liées à l'autorisation des entités politiques, au financement et au contrôle des dépenses électorales aux paliers électoraux provincial, municipal et scolaire.

Elle administre le Registre des entités politiques autorisées du Québec et elle veille à l'application et au respect des règles en matière d'autorisation des entités politiques. De plus, elle exerce un rôle prépondérant en matière de formation et d'information auprès des acteurs politiques concernés en leur faisant connaître les règles liées au financement politique et au contrôle des dépenses électorales auxquelles ils sont assujettis. Elle assure également la conformité du versement des contributions politiques aux trois paliers électoraux.

Afin de s'assurer du respect de ces règles, cette direction réalise des activités de veille, de vérification et d'examen des rapports produits par les entités politiques. Elle est aussi responsable de l'application des dispositions encadrant les campagnes à la direction des partis politiques provinciaux et municipaux. Enfin, elle administre les différents programmes de soutien financier aux partis politiques.

Direction des technologies de l'information

La Direction des technologies de l'information assure la réalisation et la cohésion de l'ensemble des dossiers liés aux ressources informationnelles d'Élections Québec. Elle conseille le directeur général des élections et les gestionnaires sur l'utilisation optimale de ces ressources. Elle est responsable de la définition et de l'évolution de l'architecture d'entreprise et d'affaires de l'institution et elle met à profit les technologies de l'information dans l'atteinte de ses objectifs de mission. Elle établit les orientations stratégiques et elle mène des études en matière de technologies de l'information et de prestation électronique de services. Elle constitue une assise essentielle dans la transformation numérique d'Élections Québec. La Direction des technologies de l'information répond aux besoins de ses clientèles en s'assurant du développement, de l'entretien et de l'évolution de l'ensemble des systèmes d'information de l'institution. Elle établit aussi les orientations, les normes et les règles à suivre en matière de cybersécurité et elle veille à ce qu'elles soient respectées. Enfin, elle est responsable de la cyberdéfense des infrastructures ainsi que de la gestion, de l'exploitation, de la disponibilité et de l'accessibilité de l'ensemble des actifs informationnels.

Direction des services administratifs

La Direction des services administratifs veille à l'application de certains articles de la *Loi sur l'administration financière*, de la *Loi sur l'administration publique* et de la *Loi électorale*. Elle assure aussi la conformité de l'application du Règlement sur les contrats du directeur général des élections.

Elle conseille les différentes unités administratives en matière de gestion des ressources financières et matérielles ainsi qu'en matière de gestion contractuelle. Elle exerce un rôle-conseil et elle assure le volet logistique des formations destinées aux clientèles internes et externes des deux institutions à tous les paliers électoraux.

Dans ses domaines d'intervention, la direction fournit le soutien et le service-conseil nécessaires au directeur général des élections, aux gestionnaires et au personnel d'Élections Québec ainsi qu'aux directrices et directeurs du scrutin, à leurs adjointes et à leurs adjoints afin qu'ils mènent à bien leurs activités.

Direction des communications et des affaires publiques

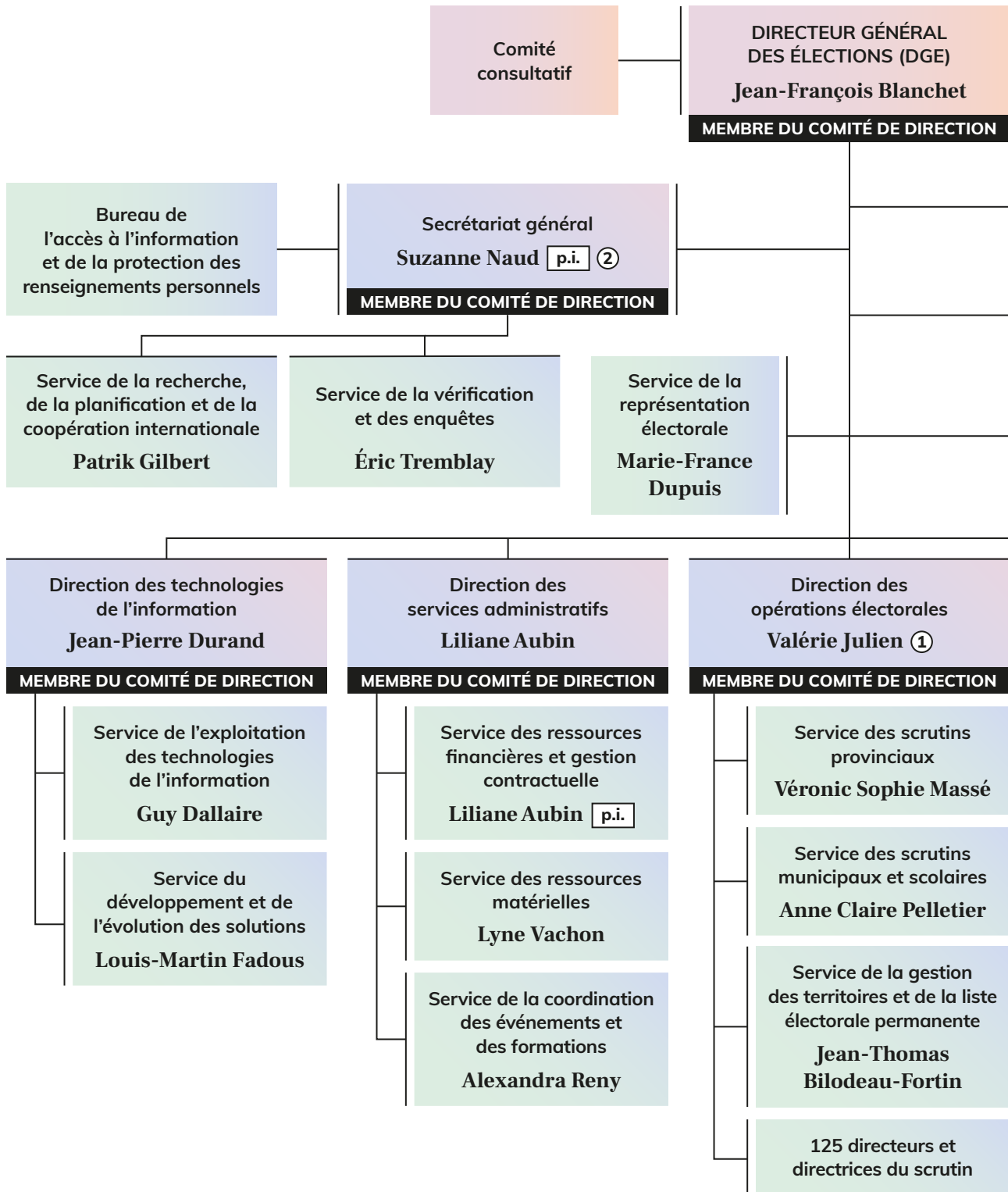
La Direction des communications et des affaires publiques exerce un rôle-conseil stratégique auprès du directeur général des élections ainsi que des unités administratives de l'institution. Elle propose et met en œuvre des stratégies de communication liées à la mission de l'institution et à ses orientations stratégiques. Elle est responsable des activités de communication destinées aux électrices, aux électeurs et aux partenaires d'Élections Québec et de la Commission de la représentation électorale de même que des relations avec les médias. Cette direction a le devoir d'informer les électrices, les électeurs et les diverses clientèles de l'institution, notamment grâce à son centre de renseignements. Elle met en valeur et protège l'image et la réputation de l'institution et elle accroît sa notoriété. Elle élabore les moyens et les outils nécessaires pour mettre en œuvre diverses stratégies de communication (publicités, pages Web, contenu pour les médias sociaux, édition de documents, graphisme, etc.). Elle gère la documentation et les documents historiques des deux institutions ainsi qu'une bibliothèque au service du personnel et du public intéressé par le domaine électoral.

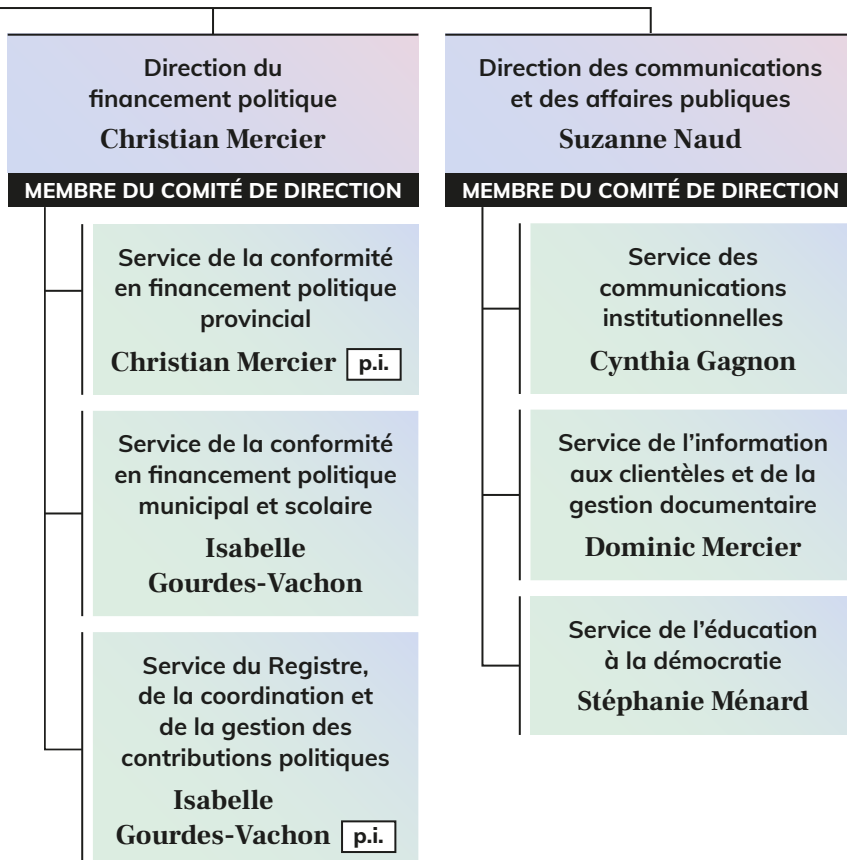
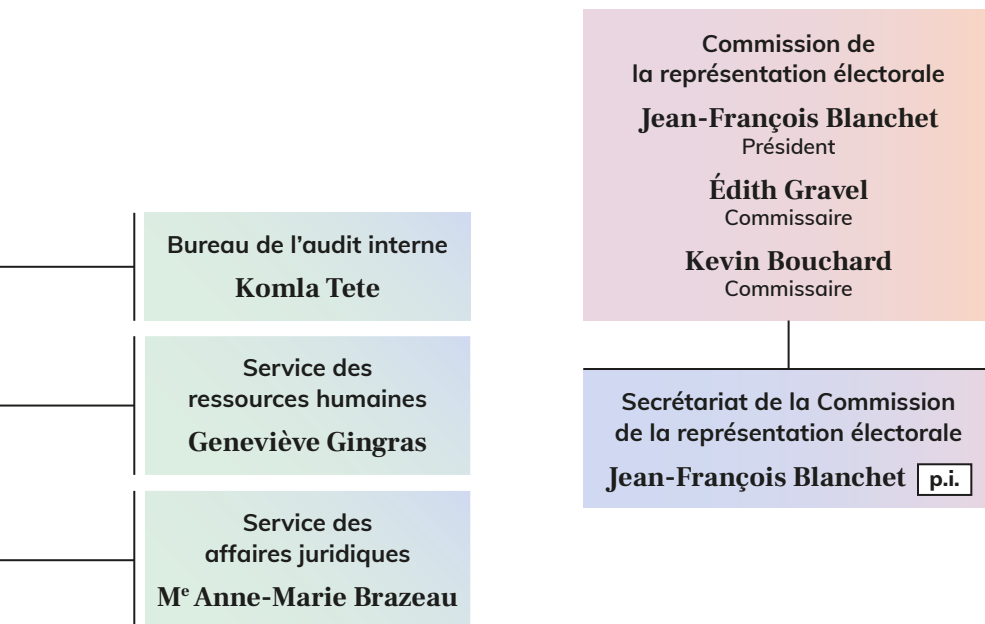
Enfin, la Direction des communications et des affaires publiques est responsable du mandat institutionnel d'éducation à la démocratie. Elle offre aux citoyennes et citoyens différentes occasions de développer les compétences essentielles à l'exercice d'une citoyenneté active et responsable. Elle coordonne également la programmation des activités du carrefour de la Démocratie.

ANNEXE 2

ORGANIGRAMME D'ÉLECTIONS QUÉBEC

(EN DATE DU 31 MARS 2024)





ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL
 1045, avenue Wilfrid-Pelletier,
 Québec (Québec) G1W 0C6

AUTRE ÉTABLISSEMENT
 Centre de distribution
 Roger-Lefrançois
 2895, avenue Kepler
 Québec (Québec) G1X 3V4

LÉGENDE

① Adjoint au directeur général des élections

② Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels
 Coordonnées
 418 644-1090, poste 3216

p.i. Par intérim